

Note technique

Intégrer le genre aux évaluations du PAM

Table des matières

Objet et raison d'être	1	Annexe 4. Contexte de l'évaluation	9
Engagements du PAM en faveur du genre	1	Annexe 5. Questions d'évaluation/pistes d'étude concernant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes	11
Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et la présente note	1	Annexe 6. Assistance alimentaire pour la création d'actifs et questions de genre	15
Engagements en faveur du genre dans les évaluations du PAM	2	Annexe 7. Préparation et réponse aux situations d'urgence et questions de genre...	17
Planification	2	Annexe 8. Nutrition et genre.....	19
Préparation	2	Annexe 9. Alimentation scolaire et questions de genre	20
Étude d'évaluabilité.....	2	Annexe 10. Questions d'évaluation du plan stratégique de pays et questions de genre ...	21
Questions et champ de l'évaluation.....	2	Annexe 11. Questions d'évaluation des politiques et questions de genre	23
Recrutement de l'équipe d'évaluation	3	Annexe 12. Indicateurs, sources de données et systèmes d'intérêt	24
Mise en route	3	Annexe 13. Marqueur de l'égalité femmes- hommes et de l'âge (GAM)	29
Analyse du contexte	4	Annexe 14. Le Programme de certification de l'égalité femmes-hommes	31
Analyse des parties prenantes	4 Error! Bookmark not defined.	
Critères d'évaluation.....	4	Annexe 15. Cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes	35
Méthodologie d'évaluation	5	Annexe 16. Bibliographie	38
Analyse des données et rapports	5		
Analyse des données.....	5		
Constatations, conclusions et recommandations	6		
ANNEXES	7		
Annexe 1. Concepts et définitions clés	7		
Annexe 2. Principaux cadres normatifs du PAM et mondiaux liés au genre.....	3		
Annexe 3. Annotations de l'indicateur de performance relatif à l'évaluation d'ONU-SWAP	6		

Objet et raison d’être

1. Les inégalités entre les femmes et les hommes font partie des causes profondes de l’insécurité alimentaire. Les femmes et les filles sont plus susceptibles de souffrir d’insécurité alimentaire, en raison d’inégalités d’accès à la nutrition et aux moyens permettant d’atteindre la sécurité alimentaire, ainsi que la maîtrise de ceux-ci (voir [l’annexe 4](#)).
2. Le Bureau de l’évaluation du PAM a élaboré la présente note technique dans le but de fournir des orientations aux gestionnaires d’évaluation et aux équipes d’évaluation du PAM concernant la manière de mieux intégrer le genre aux évaluations du PAM¹. Elle vient mettre à jour une note technique antérieure (2014).
3. Le fait d’intégrer les questions de genre aux évaluations:
 - contribue à mettre en place un processus d’évaluation inclusif et respectueux de toutes les parties prenantes;
 - fournit des informations sur la façon dont la programmation du PAM touche différemment les femmes et les hommes et met en lumière tout effet sur les relations entre les genres et les rapports de pouvoir;
 - donne lieu à des recommandations éclairées qui, en retour, peuvent faciliter la conception des programmes, de sorte que les interventions profitent aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons et contribuent à des changements positifs dans les relations entre les genres;
 - aide le PAM à rendre des comptes à ses partenaires et à “raconter” comment ses interventions ont contribué à la réalisation des objectifs du PAM et, plus largement, des Nations Unies en matière d’égalité des genres.
4. La présente note couvre à la fois les évaluations centralisées entreprises par le Bureau de l’évaluation du PAM et les évaluations décentralisées commandées par les divisions du siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays du PAM.

Engagements du PAM en faveur du genre

5. Au titre de sa Politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022, les objectifs du PAM sont les suivants:

- i. Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir
- ii. S’attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition
- iii. Promouvoir l’émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

Le Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies et la présente note

6. Le [Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’avancement des femmes](#) (ONU-SWAP 2.0) constitue le cadre de redevabilité concernant la problématique femmes-hommes pour toutes les entités des Nations Unies. Il combine un ensemble harmonisé de 17 indicateurs mesurables assortis d’obligations en matière d’égalité femmes-hommes. Ceux relatifs à l’évaluation sont les suivants:
 - satisfaire les normes et les règles du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE) liées à l’égalité des genres et appliquer les lignes directrices relatives à l’égalité des genres à toutes les phases des évaluations;
 - réaliser une évaluation institutionnelle de l’intégration de la problématique femmes-hommes au cours des 5 à 8 dernières années.
7. [L’annexe 3](#) présente les annotations d’évaluation des indicateurs de performance d’ONU-SWAP, alignées sur les trois critères d’évaluation: i) intégrer le genre dans le champ d’analyse de l’évaluation, ii) sélectionner une méthodologie tenant compte du genre et iii) refléter l’analyse de la problématique femmes-hommes dans les constatations, conclusions et recommandations.

¹ Cette note technique vient compléter les orientations du GNUE relatives aux droits humains et à l’égalité des genres, mais elle est adaptée au contexte, aux engagements et à la programmation du PAM.

8. La présente note vise à permettre au Bureau de l'évaluation du PAM de satisfaire le premier engagement pris au titre d'ONU-SWAP. Par conséquent, elle est alignée sur le document d'orientation intitulé [“Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations” du GNUE](#).

Engagements en faveur du genre dans les évaluations du PAM

9. Les engagements du PAM en faveur du genre dans les évaluations sont énoncés dans le Système d'assurance qualité des évaluations centralisées (CEQAS) et le Système d'assurance qualité des évaluations décentralisées (DEQAS). Les présentes orientations sont axées sur l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes tout au long du processus d'évaluation.

10. La présente note est structurée de manière à s'aligner sur les phases du processus d'évaluation prévues par le CEQAS et le DEQAS. Elle ne couvre pas toutes les étapes du processus d'évaluation, mais se concentre plutôt sur des domaines de performance insuffisante recensés depuis la version précédente de cette note technique.

11. Les annexes à la note fournissent des informations générales sur des [concepts et des termes clés, sur ce que le PAM entend réaliser en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes](#), et d'autres détails et ressources supplémentaires.

Planification

12. La phase de planification établit le type et l'objet de l'évaluation. Elle estime le temps nécessaire ainsi que les besoins en ressources humaines et financières, et elle relie l'évaluation aux données de référence et de suivi disponibles.

Préparation

Critère ONU-SWAP: L'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes sont intégrés dans le champ d'analyse de l'évaluation, et les critères et questions de l'évaluation sont conçus d'une manière qui garantit que les données relatives au genre seront recueillies.

13. Les principaux aspects de la phase de préparation sont les suivants: i) réaliser l'étude d'évaluabilité; ii) intégrer le genre dans le champ et les questions de l'évaluation (point devant être reflété dans les termes de référence); et iii) recruter l'équipe d'évaluation.

Étude d'évaluabilité

14. L'étude d'évaluabilité devrait :

- déterminer si les aspects liés au genre peuvent être évalués en fonction de la disponibilité et de la qualité des données pertinentes (par exemple, données ventilées par genre, indicateurs transversaux liés au genre du Cadre de résultats institutionnels ([annexe 12](#)), et toute autre donnée quantitative ou qualitative supplémentaire permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes);
- recenser toute méthode permettant de faciliter l'évaluation efficace des aspects liés au genre.

15. Si l'on ne dispose pas de données de qualité, l'étude d'évaluabilité devrait décrire les défis indicatifs et les limites en matière de collecte de données liées au genre aux fins de l'évaluation.

Questions et champ de l'évaluation

16. La prise en compte du genre au sein de l'étude d'évaluabilité permettra de déterminer la largeur et la profondeur de l'analyse des questions de genre dans le champ de l'évaluation. À ce stade, il faudrait définir la pertinence et le rôle de l'égalité femmes-hommes (si la question se pose ou non, où et pourquoi) par rapport à l'objet de l'évaluation, en particulier en lien avec les engagements de la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes. Il convient également de signaler l'utilisation ou non, à cette étape, du marqueur du PAM relatif à l'égalité femmes-hommes et à l'âge.

17. Toutes les évaluations, que l'intervention ait intégré les questions de genre ou non, devraient au minimum examiner la pertinence et l'efficacité de l'intervention du point de vue du genre. En particulier, la mesure dans laquelle l'intervention:

- a répondu aux besoins et aux priorités des hommes, des femmes, des garçons et des filles, et l'existence ou non de possibles lacunes dans la conception (pertinence);
- était accessible aux hommes et aux femmes sur un pied d'égalité (et aux garçons et aux filles le cas échéant, en fonction de l'intervention) (efficacité);
- a entraîné des résultats différenciés (escomptés) pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles (efficacité);
- a entraîné des résultats positifs ou négatifs inattendus ou imprévus (par exemple, un risque accru de violence sexiste) pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles (efficacité);
- a suivi les (différents) résultats pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles.

18. Questions d'évaluation spécifiques:

- La note d'orientation du GNUE [Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations](#) et [les orientations du CAD de l'OCDE sur l'application du prisme des droits humains et de l'égalité des genres aux critères d'évaluation de l'OCDE](#) contiennent des exemples de questions d'évaluation ainsi que des liens vers des ressources et des exemples tirés d'autres organisations.
- [L'annexe 5](#) propose des questions d'évaluation indicatives en matière de pertinence, d'efficacité et de durabilité.

19. Des exemples spécifiques de questions et de pistes d'étude liées à un certain nombre de domaines d'intervention du PAM figurent dans les annexes, en particulier les suivantes:

- Assistance alimentaire pour la création d'actifs: [annexe 6](#)
- Préparation et réponse aux situations d'urgence: [annexe 7](#)
- Nutrition: [annexe 8](#)
- Alimentation scolaire et genre: [annexe 9](#)

20. Les évaluations des plans stratégiques de pays et les évaluations des politiques contiennent des questions normalisées visant à garantir une approche cohérente et à permettre une synthèse des données probantes englobant différentes évaluations. [L'annexe 10 \(évaluation des plans stratégiques de pays\)](#) et [l'annexe 11 \(évaluation des politiques\)](#) mettent en avant des considérations importantes concernant les sous-questions dans lesquelles on pourrait donner la priorité à l'intégration du genre.

Recrutement de l'équipe d'évaluation

21. La phase de préparation se termine par la sélection et le recrutement de l'équipe d'évaluation. Globalement, l'équipe devrait présenter un bon équilibre en matière de genre, de répartition géographique et de culture; les compétences en matière d'analyse de la problématique femmes-hommes devraient constituer un critère fondamental dans les termes de référence. L'un des membres de l'équipe devrait être doté:

- d'une certaine expérience en matière de réalisation d'évaluations qui s'intéressent à l'égalité femmes-hommes ainsi qu'à l'avancement et à l'inclusion des femmes;
- d'une certaine connaissance des cadres normatifs et analytiques relatifs à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes;
- d'une capacité démontrée à analyser les données et à rédiger des rapports contenant une solide analyse de la problématique femmes-hommes, en particulier des rapports d'évaluation.

Mise en route

Critère ONU-SWAP: Une méthodologie, des méthodes et des outils ainsi que des techniques d'analyse des données tenant compte du genre sont sélectionnés.

22. La phase de mise en route permet de traduire les termes de référence en un plan opérationnel aux fins de l'évaluation. Le rapport de mise en route devrait présenter, entre autres, une compréhension du contexte et une analyse des parties prenantes tenant compte du genre; une interprétation des critères d'évaluation tenant compte du genre; et une méthodologie tenant compte du genre, reflétée dans la matrice d'évaluation.

Analyse du contexte

23. La section de l'évaluation relative au contexte devrait décrire les principaux problèmes liés au genre dans le pays, l'institution ou le programme dans lequel l'intervention a été conçue et mise en œuvre. Cette analyse permettra d'affiner le champ de l'évaluation (notamment les questions) et sa conception, ainsi que d'élaborer l'analyse des parties prenantes.

24. [L'annexe 4](#) contient des orientations plus détaillées et des ressources en vue de la préparation d'une analyse contextuelle tenant compte du genre, mais le concept d'intersectionnalité constitue un élément clé. L'intersectionnalité consiste à reconnaître que de multiples vulnérabilités peuvent se combiner et aggraver les désavantages et la marginalisation (encadré 2).

Encadré 1: Évaluation du Plan stratégique de pays du PAM au Mozambique 2017-2021

La pauvreté touche davantage les femmes que les hommes et il existe une corrélation directe entre le handicap et la pauvreté. Les personnes handicapées sont plus défavorisées, d'un point de vue économique, que le reste de la population, et les femmes et les filles handicapées courent un risque élevé de violence sexiste.

Encadré 2: Intersectionnalité

L'intersectionnalité fait référence à l'"[i]nteraction de plusieurs facteurs, par exemple le handicap, l'âge et le genre, qui peut exposer une personne à une discrimination multiple ou croisée et, selon le contexte, la mettre face à des obstacles juridiques, sociaux ou culturels encore plus grands". Ce concept reconnaît que les femmes ne constituent pas un groupe homogène, pas plus que les hommes, les filles et les garçons, et que, au sein de chaque groupe, des facteurs supplémentaires (comme le handicap, l'âge, l'origine ethnique, l'éducation, l'identité de genre) viennent influencer leur vécu. L'intersectionnalité représente un outil important dans le cadre des analyses, permettant de comprendre comment l'interaction de différents ensembles identitaires (genre, origine ethnique, âge, éducation, etc.) peut influencer l'accès aux droits et aux possibilités, et ainsi les résultats.

Pour étudier l'intersectionnalité en utilisant le genre comme point d'entrée, il faut se demander en quoi le genre interagit avec d'autres aspects de l'identité sociale pour produire des avantages et des désavantages. Autrement dit, quels sous-groupes d'hommes, de femmes, de garçons et de filles sont les plus défavorisés?

Analyse des parties prenantes

25. L'analyse des parties prenantes devrait préciser quels sont les femmes, les hommes, les filles et les garçons au sein des populations touchées qui seront inclus dans l'évaluation, et comment. Elle devrait également recenser des interlocuteurs clés concernant les questions de genre, par exemple l'organisme national dédié aux questions de genre; les partenaires de coopération du PAM compétents; des groupes de travail des Nations Unies (genre dans les affaires humanitaires, sous-groupe sectoriel sur la violence sexiste, protection contre l'exploitation et les abus sexuels); et toute institution universitaire ou autre susceptible de fournir des informations liées au genre pertinentes pour l'évaluation. Au moyen d'entretiens menés avec le personnel du PAM, des organisations de la société civile œuvrant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, des dirigeants communautaires et d'autres partenaires (par exemple, organisme public dédié aux questions de genre, groupes de travail des Nations Unies), on pourrait identifier les individus et sous-groupes d'intérêt "moins visibles" (voir [l'annexe 10](#) qui contient de possibles ressources pour recenser les organisations pertinentes).

Critères d'évaluation

26. L'adaptation de 2018-2019 des critères d'évaluation internationaux a visé l'alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en mettant l'accent sur les inégalités de genre et d'autres formes d'exclusion. Le document sur [l'application d'un prisme des droits humains et de l'égalité des genres aux critères d'évaluation de l'OCDE](#) fournit de plus amples détails. En résumé, il faut prendre en considération les principales questions suivantes:

- **Pertinence:** L'intervention correspond-elle aux droits, aux besoins et aux priorités? Est-elle adaptée au contexte? Tient-elle compte de l'intersectionnalité?
- **Cohérence:** L'intervention est-elle alignée sur les engagements politiques (liés au genre) pertinents? A-t-elle mobilisé des acteurs nationaux travaillant sur les questions de genre?
- **Efficacité:** L'intervention a-t-elle eu des effets différents selon les groupes et des résultats équitables? Les titulaires de droits ont-ils participé de manière effective à la conception et à la mise en œuvre?
- **Performance:** Comment a-t-on alloué les ressources pour obtenir des résultats inclusifs, équitables et ayant transformé les relations femmes-hommes? L'intervention a-t-elle atteint les groupes marginalisés de manière économiquement performante?

- **Impact:** L'intervention a-t-elle contribué à des changements transformateurs? A-t-elle eu des effets différenciés ou inattendus?
- **Durabilité:** L'intervention participe-t-elle à la mise en place d'un environnement favorable aux droits humains et à l'égalité femmes-hommes? Les effets positifs s'inscrivent-ils dans la durée, et comment?

Méthodologie d'évaluation

27. L'application d'une méthode mixte permet de garantir la consultation de toute une gamme de parties prenantes variées et d'intégrer les principes de non-discrimination, de participation et d'inclusion. Cela permet de faire entendre la voix des femmes, des personnes les plus susceptibles d'avoir subi des violations de leurs droits, ou des personnes victimes de marginalisation ou de discrimination, afin qu'elles soient prises en compte pendant le processus d'évaluation. Cette méthode doit clairement indiquer les normes éthiques à appliquer (voir l'encadré 3).

28. On pourrait envisager des *stratégies d'échantillonnage dirigé* afin de garantir une représentation adéquate des sous-groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons d'intérêt. Par exemple:

- l'échantillonnage avec écart maximal identifie des individus (écoles/communautés) qui sont intentionnellement très différents les uns des autres, pour comprendre en quoi leurs expériences diffèrent;
- l'échantillonnage en boule de neige vise à identifier des problèmes moins visibles ou plus spécifiques, en s'appuyant sur les informations fournies par un ou plusieurs informateurs.

29. On peut aussi recourir à des *sondages* pour garantir l'inclusion de différentes voix; ils doivent être conçus de manière à représenter divers groupes et à analyser les données qui en résultent par genre et autres facteurs sociodémographiques (âge, handicap, milieu rural/urbain, etc.).

30. La *matrice d'évaluation* devrait inclure des critères et des questions d'évaluation tenant compte du genre (voir l'étape 2); intégrer des indicateurs liés au genre pertinents pour évaluer la performance; dresser la liste des méthodes tenant compte du genre qui seront appliquées dans le cadre d'une méthode mixte; et indiquer quels groupes d'hommes, de femmes, de garçons et de filles seront consultés.

Encadré 3: Il est important de respecter [les directives éthiques du GNUE pour l'évaluation](#) dans le cadre de toutes les évaluations et dans tous les contextes (relation avec l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes)¹. Bien que tous les principes éthiques d'intégrité, de responsabilité, de respect et de bienfaisance jouent un rôle important dans l'intégration du genre aux évaluations, il convient de prêter une attention particulière aux principes de respect et de bienfaisance; aux exigences en matière de considérations de genre afin de garantir l'inclusion et la non-discrimination; au principe de "ne pas nuire" et aux relations de pouvoir, entre autres.

Analyse des données et rapports

Critère ONU-SWAP: Les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation reflètent l'analyse de la problématique femmes-hommes.

Analyse des données

31. Les méthodes d'analyse des données devraient viser à mettre en lumière les aspects liés au genre dans l'intervention et ses résultats, aussi bien en matière d'inclusion des femmes que de changements transformateurs visés et atteints, ou les possibilités manquées. Elles peuvent notamment consister à: comparer les données de l'évaluation avec des données plus larges sur la situation des hommes et des femmes dans le contexte; intégrer des questions liées au genre dans la conception des enquêtes; analyser le groupe de parties prenantes afin de repérer tout effet différencié de l'intervention.

32. *Analyse des résultats:* l'analyse des résultats devrait inclure les quatre priorités de la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2022), à savoir:

- Une participation améliorée et équitable
- Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés
- Une protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif
- Une action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels

33. L'analyse devrait également prendre en compte les facteurs explicatifs pour les résultats en matière d'égalité femmes-hommes, sous la forme des catalyseurs essentiels de la Politique en matière de problématique femmes-hommes, à savoir:

- Veiller à disposer de ressources humaines et financières appropriées.
- Collecter, analyser et utiliser des données quantitatives et qualitatives de manière participative.
- Assurer le suivi, établir des rapports et réaliser des évaluations de manière cohérente.
- Nouer différents types de partenariat.
- Veiller, à tous les niveaux, au respect de l'obligation de rendre compte.
- Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles.
- Informer et sensibiliser de manière cohérente.

34. Il existe divers cadres pouvant aider à structurer l'analyse des résultats en matière d'égalité femmes-hommes. [L'annexe 15](#) et l'encadré 4 contiennent des exemples.

Encadré 4: L'échelle du continuum de l'égalité des genres

L'échelle du continuum de l'égalité des genres permet d'analyser les résultats des interventions en matière d'avancement des objectifs relatifs à l'égalité femmes-hommes du PAM, ainsi que les changements qu'elles ont contribué à réaliser.



Constatations, conclusions et recommandations

35. Le rapport d'évaluation devrait intégrer les questions d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des constatations, des conclusions et des recommandations. Ainsi, les constatations peuvent préciser:

- si et comment les questions de genre ont été intégrées en tant que thème transversal dans la programmation, et si le PAM a accordé une attention suffisante à la promotion de l'égalité femmes-hommes;
- si et comment le PAM a prêté attention aux effets sur les femmes et les individus ou groupes marginalisés ou victimes de discrimination;
- si et comment la conception et la mise en œuvre de l'intervention du PAM ont remédié aux éventuelles lacunes;
- si et comment le PAM a suivi et analysé les résultats du point de vue du genre;
- quels résultats ont été obtenus pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles, en les analysant selon un point de vue différencié;

- si l'intervention a eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs, sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles².

36. Les conclusions de l'évaluation devraient inclure un paragraphe spécifique sur les conclusions liées au genre, et les questions de genre à traiter devraient être explicitement reflétées dans les recommandations de l'évaluation. [Le document](#) présente les orientations du GNUE concernant le contenu et les normes des rapports d'évaluation tenant compte du genre.

ANNEXES

Annexe 1. Concepts et définitions clés³

1. **Égalité femmes-hommes:** L'égalité femmes-hommes désigne l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que l'égalité de leur accès aux ressources et aux avantages. L'égalité ne signifie pas que les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont identiques, mais que leur accès aux droits, aux possibilités et aux chances offertes par la vie ne dépend pas du fait qu'ils sont nés femme ou homme.

2. **Avancement des femmes:** L'avancement des femmes désigne le processus grâce auquel les femmes obtiennent et exercent le contrôle de leur propre vie et accèdent aux ressources, aux possibilités offertes ainsi qu'au pouvoir, à égalité avec les hommes. Pour être autonomes, les femmes doivent non seulement disposer de capacités et accéder aux ressources et aux possibilités à égalité avec les hommes, mais aussi pouvoir utiliser ces capacités et ces ressources pour faire des choix et prendre des décisions en tant que membres à part entière de la société, à l'égal des hommes. Dans de nombreux contextes, cela nécessite de transformer les relations de pouvoir. Pour le PAM, cela signifie que les politiques et les programmes relatifs à l'assistance alimentaire doivent créer des conditions qui favorisent, et ne compromettent pas, les possibilités d'avancement des femmes.

3. **Approche fondée sur les droits humains:** L'approche fondée sur les droits humains est un cadre conceptuel du développement humain ancré dans les normes et les principes internationaux des droits humains, visant à promouvoir et protéger les droits. Elle s'attache à comprendre et à éliminer les causes profondes et les obstacles structurels (discrimination, inégalités, etc.) entravant l'exercice des droits par les titulaires de droits ou les individus, ce qui est fondamental pour réaliser l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes (pour en savoir plus sur l'application d'un prisme des droits humains et de l'égalité des genres, reportez-vous aux orientations du CAD de l'OCDE)⁴. Elle se distingue d'une approche fondée sur les besoins qui se concentre sur la satisfaction des besoins et la réponse aux causes immédiates des problèmes (tableau 1 ci-après)⁵. Traditionnellement, le PAM étant axé sur l'action humanitaire, les programmes du PAM mettent l'accent sur la réponse aux besoins immédiats et à court terme. Cependant, un certain nombre de politiques plus récentes appliquent un prisme davantage axé sur les droits humains (par exemple, la [Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020](#)). Bien que le PAM n'emploie pas les termes de débiteurs d'obligations et de titulaires de droits⁶, et ne mette pas explicitement ses activités en relation avec le droit à l'alimentation, l'organisation met en avant les principes fondamentaux de l'approche fondée sur les droits humains dans la conception et la mise en œuvre de nombre de ses programmes et politiques, par exemple la participation et l'inclusion, l'égalité et la non-discrimination, la responsabilité à l'égard des populations touchées, l'accès équitable, la promotion de l'autonomie et l'élimination des causes profondes, pour atteindre l'ODD 2 (Faim zéro).

Tableau 1: Principales différences entre l'approche fondée sur les besoins et l'approche fondée sur les droits humains

Approche fondée sur les besoins	Approche fondée sur les droits humains
Met l'accent sur les ressources et les résultats	Met l'accent sur le processus et les résultats
S'attache à répondre aux besoins	S'attache à réaliser les droits
Reconnaît les besoins comme des revendications valables	Reconnaît les droits individuels et collectifs comme des revendications à l'égard des débiteurs d'obligations légaux et moraux
Les individus sont les sujets des interventions de développement	Les individus sont des sujets de droits et ont donc droit à une assistance
S'attaque aux causes immédiates des problèmes	S'attaque aux causes structurelles et à leurs manifestations

Source: Document d'orientation du GNUE, 2014: *Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*

² Aux fins de la présente note, on applique la même définition aux effets inattendus et aux effets imprévus, c'est-à-dire les résultats d'une intervention autres que ceux qu'elle visait à atteindre. Si l'on n'a constaté aucun effet imprévu, il convient de le mentionner explicitement dans le rapport d'évaluation.

³ Les définitions de l'égalité femmes-hommes, de l'avancement des femmes et de l'équité sont adaptées de la [Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022](#). La boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes comprend des [concepts](#) et des définitions supplémentaires.

⁴ OCDE: *Applying a human rights and gender equality lens to the OECD evaluation criteria*, 2023

⁵ GNUE, *Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*, août 2014

⁶ Les débiteurs d'obligations sont définis comme étant des acteurs étatiques ou non étatiques, qui ont l'obligation de respecter, de protéger, de promouvoir et de réaliser les droits humains des titulaires de droits, des individus ou des groupes sociaux qui ont des droits en relation avec les débiteurs d'obligations.

4. Équité: L'équité se rapporte à la notion de justice. Elle reconnaît que tous les individus ne partent pas du même point, en raison de désavantages historiques et sociaux, et qu'il faut souvent prendre des mesures pour égaliser le terrain. On peut considérer l'équité comme faisant partie du processus ou comme étant un moyen de réaliser l'égalité des genres, en plus de constituer un élément important d'une approche fondée sur les droits humains.

Annexe 2. Principaux cadres normatifs du PAM et mondiaux liés au genre

Cadres normatifs du PAM liés au genre

1. Les engagements du PAM en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes sont détaillés dans ses récents documents stratégiques et politiques clés, notamment la [Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022](#), le [Plan stratégique 2022-2025](#), et la [Politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020](#), alignés sur la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW) et le [Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes](#) (ONU-SWAP).

2. **Plan stratégique du PAM pour 2022-2025:** Dans la lignée de la reconnaissance par le Programme 2030 du rôle fondamental de l'avancement de l'égalité des genres dans la réalisation des objectifs de développement durable, le [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025](#) met en avant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, en tant que conditions préalables pour atteindre l'objectif Faim zéro, parmi les quatre priorités transversales de l'organisation. À cette fin, le PAM s'engage à appliquer une double approche (intégration de la problématique femmes-hommes et mesures ciblées en la matière) afin de remédier aux inégalités de genre structurelles et aux relations de pouvoir déséquilibrées. Il entend notamment favoriser la participation des femmes et des filles aux décisions et aux postes de direction, l'avancement économique des femmes, la mobilité sans risque des femmes et leur accès à l'information et à l'enseignement, l'accès équitable de tous aux ressources et leur maîtrise de celles-ci, la prise en compte, la valorisation et une répartition différente des soins et des travaux domestiques non rémunérés, et une répartition égale des responsabilités au sein du ménage dans le cadre de ses programmes de nutrition et de repas scolaires et de ses activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.

3. **La Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022** énonce l'engagement du PAM en faveur de la promotion et de la protection de l'égalité femmes-hommes telle que reconnue dans les principaux cadres normatifs mondiaux, notamment la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW) et le [Plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes](#) (ONU-SWAP), un cadre de redevabilité en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Elle fixe trois principaux objectifs pour remédier aux inégalités de genre:

- Assurer **un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir** – en élargissant les activités d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi menées par le PAM pour répondre plus efficacement à la dynamique de répartition des aliments à l'intérieur des ménages.
- S'attaquer aux **causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition** – en essayant de lever les obstacles qui freinent la participation effective de tous les membres du ménage en tant qu'agents du changement.
- Promouvoir **l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition** – en utilisant l'assistance alimentaire et nutritionnelle comme point de départ possible pour mettre en place des moyens d'existence susceptibles de rendre plus équitable l'accès aux moyens de production, aux services financiers et aux technologies.

4. Ces objectifs se déclinent en quatre priorités interconnectées, à savoir:

- Une participation améliorée et équitable
- Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés
- Une protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif
- Une action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels

5. La [Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020](#) met en avant le rôle particulièrement important des approches en matière d'accès et de questions de genre dans le renforcement de la protection, en notant l'importance: i) de prendre en compte l'intersectionnalité pour appliquer la politique en matière de protection, ii) de mettre en évidence les inégalités femmes-hommes socioculturelles dans l'analyse du contexte et iii) de la façon dont les analyses de la problématique femmes-hommes peuvent aider le PAM à mieux "comprendre comment les inégalités structurelles sont creusées par des risques récurrents [...] [et à] déceler des lacunes majeures à combler au moyen de programmes nuancés et adaptés qui aboutissent à une amélioration des résultats en matière de sécurité alimentaire, de problématique femmes-hommes et de protection".

6. Afin d'atteindre les résultats susmentionnés en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, le PAM a mis en avant la nécessité de s'attaquer aux *causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition* et de lever les obstacles structurels qui aboutissent à des inégalités de genre et freinent la participation effective (en lien avec une approche fondée sur les droits humains), généralement des femmes. Ces inégalités sont alimentées par des facteurs tels que: la maîtrise des ressources (dans de nombreuses

régions du monde, les femmes sont privées du droit de propriété et disposent d'un accès limité aux ressources physiques comme les graines et l'engrais, ainsi qu'au travail)⁷, le pouvoir décisionnel (les femmes sont souvent exclues des décisions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, c'est-à-dire comment, quand, où, pourquoi et par qui les aliments sont obtenus et consommés), et la violence sexiste (l'insécurité alimentaire amplifie les risques de violence sexiste pour les femmes et les filles).

Principaux cadres normatifs mondiaux

7. Le tableau 1 donne un aperçu de la CEDAW et d'autres principaux cadres normatifs mondiaux qui orientent les travaux des Nations Unies en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, y compris ceux axés sur l'action humanitaire. Les cadres universels fondamentaux internationaux relatifs aux droits humains (par exemple, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) sont disponibles à cette [adresse](#).

8. Le Programme 2030 souligne la responsabilité des États et des autres acteurs de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humains sans discrimination. En reconnaissance du fait que l'avancement de l'égalité femmes-hommes joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Programme 2030 comprend un objectif spécifique sur l'égalité des sexes (ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), et intègre des cibles relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes dans l'ensemble des autres objectifs.

9. Le cadre normatif fondamental relatif à l'égalité femmes-hommes et aux droits des femmes est la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW), adoptée en 1979. Cette convention définit la discrimination à l'égard des femmes de la manière suivante: "...toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine". Seuls trois des pays où le PAM mène des programmes, à savoir l'Iran, la Somalie et le Soudan, n'ont pas ratifié ce traité. Des informations supplémentaires sur la CEDAW et les autres cadres normatifs, y compris les articles particulièrement pertinents pour les activités du PAM, figurent dans le tableau ci-après.

10. [Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes](#) (ONU-SWAP), un cadre de redevabilité en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, et le [Guide des genres pour les actions humanitaires](#) du Comité permanent interorganisations contiennent tous deux des orientations concernant l'adoption d'approches promouvant l'égalité femmes-hommes. Vous trouverez des informations supplémentaires sur ces deux documents dans le [tableau ci-dessous](#).

Tableau 2: Principaux cadres normatifs pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes (intéressant le PAM)

Cadres généraux

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

La Convention exige des États parties qu'ils prennent "toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes" (article 3). Début 2023, 189 pays avaient ratifié la CEDAW. Seuls trois des pays où le PAM mène des programmes, à savoir l'Iran, la Somalie et le Soudan, n'ont pas ratifié le traité; cependant, la majorité des pays ont ratifié la CEDAW en émettant des réserves sur certains articles. Vous pouvez consulter les réserves spécifiques à cette adresse. Les articles particulièrement pertinents pour les activités du PAM sont notamment les suivants:

- Garantie des droits humains de base et des libertés fondamentales ([article 3](#))
- Mesures spéciales ([article 4](#))
- Rôles stéréotypés des hommes et des femmes et préjugés ([article 5](#))
- Éducation ([article 10](#))
- Emploi ([article 11](#))
- Prestations économiques et sociales ([article 13](#))
- Femmes rurales ([article 14](#))

[Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes](#) (ONU-SWAP)

⁷ <https://blogs.worldbank.org/voices/empower-her-address-food-and-nutrition-security-africa>

Cadres généraux

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0) constitue le cadre de redevabilité concernant la problématique femmes-hommes pour toutes les entités des Nations Unies. Le cadre comprend 17 indicateurs clés de performance, englobant la gestion axée sur les résultats, la supervision, la reddition de comptes, les ressources humaines et financières, la communication et les connaissances, la communication et la cohérence.

L'élément de "supervision" du cadre d'ONU-SWAP 2.0 comprend un indicateur de performance dédié à l'évaluation (EPI-4), qui comporte trois critères et neuf annotations (voir [l'annexe 3](#)). L'EPI est lié aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et sert à la fois d'outil de compte rendu et de référence pour aider les entités des Nations Unies à intégrer le genre aux évaluations. Au PAM, toutes les évaluations sont analysées sur le plan de l'intégration de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, conformément à l'EPI d'ONU-SWAP.

Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) souligne la responsabilité des États et des autres acteurs de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humains sans discrimination. Il comprend un objectif spécifique sur l'égalité des sexes (ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) en tant qu'élément fondamental à part entière, et intègre des cibles relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes dans l'ensemble des autres objectifs en reconnaissance du rôle important de l'égalité femmes-hommes dans le développement durable.

Indicateurs des ODD pertinents pour les activités du PAM

- 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
- 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
- 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, personnes pauvres et personnes vulnérables)
- 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
- 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés
- 5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans
- 5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

La liste intégrale des indicateurs est disponible à cette [adresse](#)

Cadres propres à l'action humanitaire

[Guide des genres pour les actions humanitaires](#), février 2018, Comité permanent interorganisations, Sous-groupe de travail sur le genre et l'action humanitaire

Le Guide des genres pour les actions humanitaires fournit des orientations concernant l'analyse, la planification et les actions liées au genre afin de s'assurer que "les besoins, priorités et capacités des femmes, filles, hommes et garçons sont pris en compte dans tous les aspects des interventions humanitaires". Il comprend quelques orientations sur l'évaluation, notamment des suggestions d'indicateurs pour évaluer les niveaux de satisfaction et les résultats (voir la page 62 du [Guide](#)). Il contient également des orientations sectorielles en lien avec l'adoption d'une approche de la programmation fondée sur l'égalité femmes-hommes dans les actions humanitaires. Le Comité permanent interorganisations a également élaboré des [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#).

Annexe 3. Annotations de l'indicateur de performance relatif à l'évaluation d'ONU-SWAP

Toutes les évaluations achevées du PAM sont examinées à l'aune de la grille de notation ci-dessous et sont globalement notées comme conformes, proches ou non conformes aux exigences⁸. Le PAM a ajouté une colonne comportant des indications sur les exigences minimales relatives à chaque composante.

Critères	Annotations	Directives complémentaires du PAM relatives aux exigences minimales
1. L'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes sont intégrés dans le champ d'analyse de l'évaluation, et les critères et questions de l'évaluation sont conçus de manière à garantir que les données relatives au genre seront recueillies.	a. L'évaluation évalue-t-elle si des informations suffisantes ont été collectées au cours de la période de mise en œuvre sur des indicateurs de résultats spécifiques permettant de mesurer l'avancement des résultats en matière de droits humains et d'égalité femmes-hommes?	<p>Dans le cadre de l'étude d'évaluabilité (analyse des données disponibles), l'équipe d'évaluation doit se demander (et le rapport d'évaluation devrait explicitement le mentionner) si:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des données ventilées par genre (et par âge) ont été collectées; - des données sur les indicateurs transversaux du Cadre de résultats institutionnels liés à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes ont été collectées (voir l'annexe 12); - des données supplémentaires liées aux résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes ont été collectées; - des données supplémentaires liées à la participation et à l'inclusion des groupes marginalisés et exclus de manière plus générale, ainsi qu'à la promotion de l'égalité et de la non-discrimination en faveur de ces groupes, ont été collectées (c'est-à-dire les résultats identifiés comme étant liés à l'élimination des causes profondes de l'inégalité et de la discrimination). <p>Lorsque les informations collectées sont insuffisantes, la section relative à la méthodologie du rapport d'évaluation devrait indiquer la manière dont les déficits de données seront comblés.</p>
	b. L'évaluation comprend-elle un objectif spécifique à l'analyse des considérations de droits humains et d'égalité femmes-hommes, ou bien cette analyse a-t-elle été intégrée à d'autres objectifs?	<p>Lorsque l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes constituent une composante majeure de l'intervention (par exemple, un programme de transformation des relations entre les femmes et les hommes), l'évaluation afférente devrait inclure un objectif explicite sur l'analyse des considérations d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Sinon, cette analyse peut être intégrée aux objectifs de l'évaluation, soit en ajoutant une description de la façon dont la problématique femmes-hommes est intégrée dans la section des objectifs, soit en l'incluant dans les questions et les sous-questions d'évaluation. Par exemple:</p> <p>Évaluation thématique des résultats en matière de chaîne d'approvisionnement dans le système alimentaire en Afrique de l'Est</p> <p>Étant donné que le PAM s'est engagé à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes ainsi que les droits humains dans l'ensemble de ses activités, cette évaluation aura également pour objectif d'évaluer si les activités de la chaîne d'approvisionnement au sein des systèmes alimentaires sont accessibles, sur un pied d'égalité, aux hommes et aux femmes ainsi qu'aux personnes handicapées et, si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles, quelles personnes y sont confrontées et, plus important encore, ce que l'on pourrait faire pour les lever.</p> <p>Évaluation conjointe du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) au Bénin – 2017-2021</p> <p>L'évaluation se fixe deux objectifs interdépendants: i) un objectif de redevabilité: analyser la performance et les résultats finaux du PNASI au Bénin, intégrant le genre et le droit de la personne, la protection des bénéficiaires et la redevabilité; ii) un objectif d'apprentissage: tirer des leçons utiles pour l'avenir et déterminer les raisons pour lesquelles certains résultats ont été obtenus ou non.</p> <p>Évaluation de la politique du PAM en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</p>

⁸ Les notes attribuées selon les critères d'ONU-SWAP sont Satisfaisant/Partiellement satisfaisant/Insuffisant

Critères	Annotations	Directives complémentaires du PAM relatives aux exigences minimales
		<p>L'évaluation vise le double objectif de l'apprentissage et de la reddition de comptes. ... L'évaluation évalue également la politique du point de vue de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, ainsi que de l'inclusion.</p> <p>c. Un critère spécifique sur le genre ou les droits humains était-il inclus dans le cadre d'évaluation ou intégré dans d'autres critères d'évaluation?</p> <p>d. Y a-t-il une question ou sous-question d'évaluation dédiée à la manière dont l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes ont été <u>intégrés dans l'objet de l'évaluation</u>?</p>
<p>2. Une méthodologie, des méthodes et des outils ainsi que des techniques d'analyse des données tenant compte du genre sont sélectionnés.</p>	<p>a. L'évaluation précise-t-elle la façon dont les questions de genre sont traitées dans la méthodologie, notamment: la façon dont les méthodes de collecte et d'analyse des données intègrent les considérations de genre et garantissent que les données collectées sont ventilées par genre?</p> <p>b. La méthodologie d'évaluation fait-elle appel à une méthode mixte, appropriée pour évaluer les considérations d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes?</p> <p>c. Fait-on appel à une gamme variée de sources de données et de processus (triangulation, validation, etc.) pour garantir l'inclusion, l'exactitude et la crédibilité?</p> <p>d. Les méthodes d'évaluation et le cadre d'échantillonnage tiennent-ils compte de la diversité des parties prenantes touchées par l'intervention, en particulier les plus vulnérables, le cas échéant?</p> <p>e. A-t-on pris en compte les normes d'éthique tout au long de l'évaluation et a-t-on traité tous les groupes de</p>	<p>Voir les orientations de l'annotation 1.C. Des exemples de questions générales/sous-questions/pistes d'étude figurent à l'annexe 5, et des exemples de questions sectorielles figurent à l'annexe (Assistance alimentaire pour la création d'actifs), l'annexe (Préparation et réponse aux situations d'urgence), l'annexe (Nutrition), l'annexe (Alimentation scolaire), l'annexe (Évaluations des plans stratégiques de pays) et l'annexe (Évaluations des politiques).</p> <p>Afin d'évaluer la mesure dans laquelle l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes sont intégrés dans l'objet de l'évaluation, l'aperçu de la section de l'évaluation relative à l'objet doit mettre en avant les principales composantes de l'intervention liées au genre. Cela peut inclure la mesure dans laquelle le genre a été intégré dans les termes de référence, et le niveau visé par l'intervention sur l'échelle du continuum de l'égalité des genres (encadré 4) s'agissant de sa conception et de sa mise en œuvre. Cette section doit mentionner les populations assistées et le nombre de personnes qu'il était prévu d'atteindre.</p> <p>La section relative à la méthodologie ne doit pas se contenter de dire que l'évaluation s'est appuyée sur une méthode mixte et a été réalisée conformément aux orientations du GNUE relatives aux droits humains et à l'égalité des genres. Elle doit expliquer la façon dont les méthodes de collecte de données choisies ont intégré les considérations de genre (par exemple, au moyen de méthodes participatives; en incluant des questions spécifiques dans les outils de collecte de données visant à recenser des expériences et des opinions différenciées selon le genre). Elle doit aussi exposer clairement les méthodes ou les cadres d'analyse utilisés qui ont permis d'analyser tout résultat différencié pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons.</p> <p>La section relative à la méthodologie doit clairement indiquer quelles méthodes qualitatives et quantitatives ont été utilisées.</p> <p>La section relative à la méthodologie, y compris la matrice d'évaluation, doit clairement indiquer les différentes sources de données et la façon dont elles ont été triangulées.</p> <p>Cadre d'échantillonnage: le rapport d'évaluation doit clairement décrire <u>les groupes</u> de femmes, d'hommes, de garçons et de filles qui ont été consultés pendant le processus de collecte de données. Ce point doit transparaître dans la matrice d'évaluation (en alignement avec l'analyse des parties prenantes).</p> <p>La stratégie d'échantillonnage doit aussi être explicitée dans la description. Si les groupes vivant dans les situations les "plus" vulnérables n'ont pas été inclus, la section relative à la méthodologie doit expliquer pourquoi.</p> <p>Méthodes: La description doit préciser si et en quoi les méthodes de collecte de données utilisées étaient "accessibles", inclusives et adaptées aux diverses parties prenantes si nécessaire.</p> <p>Bien que tous les principes éthiques d'intégrité, de responsabilité, de respect et de bienfaisance jouent un rôle important dans l'intégration du genre aux évaluations, il convient de prêter une attention particulière aux deux principes de respect et de</p>

Critères	Annotations	Directives complémentaires du PAM relatives aux exigences minimales
	parties prenantes avec intégrité, dans le respect de la confidentialité?	bienfaisance, ainsi qu'à l'importance de garantir l'inclusion et la non-discrimination; au principe de "ne pas nuire" et aux relations de pouvoir, entre autres.
3. Les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation reflètent l'analyse de la problématique femmes-hommes.	a. L'évaluation comporte-t-elle une section relative au contexte qui comprend une analyse intersectionnelle des groupes sociaux spécifiques touchés par la problématique ou qui décrit les instruments normatifs ou les politiques applicables liés aux droits humains et à l'égalité femmes-hommes?	Analyse intersectionnelle: l'encadré 2 explique le concept d'intersectionnalité. <u>Instruments normatifs pertinents</u> : pour en savoir plus sur la CEDAW et les autres instruments normatifs ou politiques mondiaux pertinents, consulter l'annexe 2. Le tableau 4 à l'annexe 4 présente également des sources de données pouvant fournir des données sur les politiques nationales relatives à l'égalité femmes-hommes et aux droits humains, notamment l'Indice Institutions sociales et égalité des genres de l'OCDE et les rapports des États parties à la CEDAW. Conformément aux orientations relatives au genre pour les plans stratégiques de pays, lesdits plans doivent mettre en avant leur alignement sur les plans et cadres nationaux liés à l'égalité femmes-hommes, par exemple les stratégies nationales de développement ciblant les femmes rurales, la politique relative à l'égalité des genres, les politiques d'inclusion financière, les politiques relatives à la parité femmes-hommes, l'émancipation économique des femmes, les politiques relatives aux soins non rémunérés et au travail informel, etc. Il faut aussi mettre en avant tout engagement lié à l'égalité femmes-hommes et à l'ODD 5 dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et indiquer clairement la façon dont le PAM contribuera à la réalisation de ces engagements.
	b. Les constatations comprennent-elles une analyse des données qui triangule de manière explicite et transparente les voix de différents groupes sociaux ou qui ventile des données quantitatives, le cas échéant?	Lorsque les données le permettent, leur analyse et leur interprétation doivent être ventilées par genre, âge et handicap et autres groupes sociaux, le cas échéant. Lorsque c'est impossible, cela doit être explicitement indiqué.
	c. Les effets imprévus de l'intervention sur les droits humains et l'égalité femmes-hommes sont-ils décrits?	Des stratégies permettant de recenser les effets imprévus figurent à l'annexe 5, dans les principaux éléments à prendre en compte pour étudier les résultats imprévus. Tout effet imprévu doit être clairement et explicitement présenté comme tel dans le rapport.
	d. Le rapport d'évaluation fournit-il des recommandations spécifiques portant sur les questions d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, ainsi que des priorités d'action en vue d'améliorer ces problématiques, l'intervention ou les futures initiatives dans ce domaine?	Le rapport devrait contenir des recommandations en lien avec les constatations relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes.
	Note globale	

Autres exemples de critères qualitatifs recommandés par les orientations relatives à l'indicateur de performance dédié à l'évaluation d'ONU-SWAP:

- i. L'évaluabilité des aspects liés au genre dans le cadre de l'intervention est étudiée et des mesures sont prises pour combler les déficits de données.
- ii. Une analyse des parties prenantes tenant compte du genre est entreprise, afin de déterminer quelles parties prenantes seront incluses dans le processus d'évaluation, pourquoi, comment et quand, ainsi que leur niveau de participation.
- iii. Une équipe d'évaluation est recrutée, dotée des capacités nécessaires pour mener une évaluation tenant compte du genre. Par exemple, inclure un membre doté d'une expertise dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, et faire en sorte que les équipes soient équilibrées en matière de genre et de répartition géographique.
- iv. La réponse de la direction à l'évaluation traite les questions de genre soulevées dans le rapport et est élaborée en concertation avec un groupe de parties prenantes variées qui ont un intérêt pour ces questions ou sont concernées par elles.
- v. Inclure au moins un membre doté d'une expertise dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans le groupe de référence.

Annexe 4. Contexte de l'évaluation

1. La section de l'évaluation relative au contexte devrait décrire les principaux problèmes liés au genre dans le pays, l'institution ou le programme dans lequel l'intervention a été conçue et mise en œuvre en rapport avec:

- *Les résultats d'intérêt en matière de développement* (par exemple, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation) ventilés par genre et âge si pertinent et par d'autres facteurs (milieu rural/milieu urbain, etc.) en fonction de la disponibilité des données et en mettant l'accent sur les groupes les plus marginalisés (sources: données internationales et nationales, bilan commun de pays du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, analyse de la problématique femmes-hommes ou autre analyse réalisée pour éclairer le programme, plan stratégique de pays, etc.).
- *Les différents besoins, priorités et capacités* des femmes, des hommes, des filles et des garçons (y compris de sous-groupes, entre et au sein de ces groupes) (concernés par les axes de travail du PAM). (Sources: bilan commun de pays du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, analyse de la problématique femmes-hommes ou autre analyse réalisée pour éclairer le programme, plan stratégique de pays, etc.).
- *Les contraintes et les possibilités contextuelles* en lien avec l'égalité femmes-hommes, y compris les normes, les rôles et les attentes informels liés au genre, et les lois et obstacles qui pourraient entraver l'accès et les résultats programmatiques au détriment des femmes, des hommes, des filles et des garçons (sources: bilan commun de pays du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, analyse de la problématique femmes-hommes ou autre réalisée pour éclairer le programme, plan stratégique de pays, rapports des États parties à la CEDAW pour les lois et les politiques, Indice Institutions sociales et égalité des genres pour les normes de genre).
- Les éléments attestant de l'existence de risques de violence sexiste dans le contexte opérationnel.

2. Intersectionnalité selon le prisme du principe consistant à ne laisser personne de côté: le [guide pratique à l'usage des équipes de pays des Nations Unies pour que personne ne soit laissé pour compte](#) du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) fournit un cadre incluant des facteurs clés qui contribuent aux processus d'exclusion (discrimination, inégalités géographiques, vulnérabilité aux chocs, gouvernance et statut socioéconomique) et dont l'interaction contribue à laisser de côté des individus et des groupes. Les plus défavorisés sont les individus ou les groupes qui se situent au centre/à l'intersection des cinq cercles, où les personnes rencontrent de multiples sources de privations et d'inégalités qui se renforcent mutuellement, les rendant plus susceptibles d'être laissées pour compte (voir la figure ci-dessous).



Nb : la figure est disponible uniquement en anglais

3. Possibles sources de données intersectionnelles: bilans communs de pays du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, analyse spécifique réalisée par le bureau de pays⁹; analyses de l'équipe de pays des Nations Unies ou de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (par exemple, études sur le principe consistant à ne laisser personne de côté, aperçus des besoins humanitaires, évaluations initiales rapides multisectorielles ou sectorielles); et bases de données et études internationales et nationales.

4. Le tableau 4 ci-dessous propose des ressources supplémentaires pour analyser le contexte sur le plan du genre.

Tableau 3: Contexte national: données liées à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes

Contexte national et statistiques

Rapports des États parties à la CEDAW

Les États qui ont ratifié la CEDAW sont tenus de soumettre des [rapports d'États parties](#) périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant les progrès qu'ils ont réalisés en matière de respect des droits des femmes par rapport à leurs obligations. Les rapports des États parties constituent également une source d'informations sur le cadre normatif national relatif à l'égalité femmes-hommes.

La base de données [Our World in Data](#) fournit des données nationales utiles ventilées par genre pour tout un ensemble d'indicateurs, notamment concernant le temps consacré aux soins et aux travaux domestiques, la propriété des terres, la prise de décision et les écarts entre les genres en matière de temps libre.

La [plateforme de données sur les indicateurs mondiaux des ODD](#) comprend les données disponibles sur les indicateurs qui visent à mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Des exemples d'indicateurs potentiellement pertinents pour les axes de travail du PAM figurent à [l'annexe 8](#).

Portail de données sur le genre de la Banque mondiale

Le portail de données sur le genre de la Banque mondiale comprend des données sur les actifs, l'éducation, l'emploi et l'utilisation du temps, l'entrepreneuriat, les normes et la prise de décision ou encore la technologie (entre autres domaines), ventilées par genre (et par âge pour certains indicateurs).

L'[Indice des normes sociales de genre \(GSNI\) 2023](#) élaboré par le PNUD fournit des données sur les attitudes des personnes à l'égard des rôles des femmes dans quatre dimensions importantes: l'intégration politique, éducative, économique et physique.

L'[Indice d'inégalité de genre du PNUD \(GII\)](#) est un indice composite de l'inégalité entre les femmes et les hommes dans trois dimensions: la santé reproductive, l'autonomisation (enseignement secondaire, représentation au parlement) et le marché du travail. Plus la valeur du GII est élevée, plus les inégalités entre les femmes et les hommes sont grandes.

L'[Indice des disparités entre les hommes et les femmes du Forum économique mondial](#) calcule les écarts relatifs entre les femmes et les hommes en matière de santé, d'éducation, d'économie et de politique.

L'[Indice Institutions sociales et égalité des genres de l'Organisation de coopération et de développement économique](#) mesure la discrimination à l'égard des femmes au sein des institutions sociales dans 179 pays, d'après les lois, les normes sociales et les pratiques formelles et informelles. Il s'intéresse plus spécifiquement à i) la discrimination au sein de la famille (dynamiques de pouvoir au sein du ménage), ii) l'intégrité physique restreinte (violence sexiste et contrôle exercé par les femmes et les filles sur leur propre corps), iii) l'accès restreint aux ressources productives et financières, et iv) les libertés civiles restreintes (accès et participation des femmes aux sphères publiques et sociales et capacité à faire entendre leur voix dans ces espaces). Les notes vont de 0 (pas de discrimination) à 100 (très haut niveau de discrimination).

Le bilan commun de pays des équipes de pays des Nations Unies devrait inclure une analyse de la problématique femmes-hommes. L'indicateur 1.1 de la grille de notation de l'égalité des genres UNCT-SWAP donne une idée de la solidité de cette analyse. Les équipes de pays qui indiquent avoir atteint les exigences doivent présenter un bilan commun de pays incluant i) une analyse de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des secteurs qui recense les causes sous-jacentes des inégalités entre les genres et de discrimination en lien avec les priorités des ODD et ii) des données cohérentes ventilées par genre et tenant compte du genre. Les équipes qui indiquent avoir dépassé les exigences devraient également inclure une analyse de la problématique femmes-hommes ciblant les personnes les plus défavorisées. Il est possible de consulter les bilans communs de pays disponibles sur la [plateforme d'information digitale des Nations Unies](#) en effectuant une recherche par pays.

Grille de notation UNCT-SWAP

La [grille de notation UNCT-SWAP](#) mesure les progrès accomplis par les équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des genres dans sept catégories: i) la planification, ii) la programmation et le suivi et évaluation, iii) les partenariats, iv) le leadership et la culture organisationnelle, v) l'architecture et les capacités en matière de genre, vi) les ressources et vii) les résultats.

⁹ L'évaluation des moyens d'existence des peuples autochtones en République centrafricaine réalisée par le PAM en 2021 contient un bon exemple de rapport national qui constitue une bonne ressource en matière d'intersectionnalité.

Annexe 5. Questions d'évaluation/pistes d'étude concernant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes

Critères	Questions générales ^{10, 11}	Principaux éléments de considération
Pertinence/adéquation	<p>Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été éclairée par une analyse des causes sous-jacentes des inégalités et des discriminations entre les femmes et les hommes?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La conception prévoyait-elle une analyse de la problématique femmes-hommes? (Voir, par exemple, le tableau de bord GAM [annexe 9] et le programme de certification de l'égalité femmes-hommes (anciennement le programme visant à transformer les relations femmes-hommes) (Voir l'annexe 10) • L'analyse de la problématique femmes-hommes a-t-elle inclus une analyse de l'intersectionnalité? • A-t-elle recensé des domaines dans lesquels les femmes et les filles manquent d'autonomie/de maîtrise, et auxquels elles ont moins la possibilité de participer?
	<p>Dans quelle mesure la conception de l'intervention a-t-elle pris en compte les droits, les besoins et les priorités de différents groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les besoins et les priorités sont-ils pris en compte dans les documents et politiques formels? Où se situe le plan stratégique de pays, la politique du PAM, ou le descriptif de projet sur l'échelle du continuum de l'égalité des genres? (Cette information permettra d'évaluer le niveau d'ambition de l'intervention ainsi que la mesure dans laquelle les besoins structurels sont pris en compte et le caractère transformateur ou non de l'intervention dans ce contexte particulier.) • L'intervention correspond-elle aux priorités des parties prenantes ciblées? Les parties prenantes ciblées considèrent-elles l'intervention comme utile? • Quelles sont les personnes dont les priorités sont prises en compte? (Garantir la consultation des groupes marginalisés et sous-représentés, y compris les groupes dont l'accès aux services ou aux droits peut être restreint.) • L'intervention répond-elle à des besoins pratiques immédiats ou plus stratégiques? • A-t-on pris des mesures adaptatives pour tenir compte de l'évolution du contexte? • Les principales parties prenantes ont-elles participé à la conception et à la mise en œuvre (par exemple: en amont, les ministères, et en aval, les personnes chargées du plan stratégique de pays ou les bénéficiaires)?
	<p>L'intervention était-elle alignée sur le cadre normatif relatif à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes du PAM (par exemple, Politique en matière de problématique femmes-hommes, Politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle et Plan stratégique)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention est-elle alignée sur les objectifs et les priorités du PAM décrits dans la Politique en matière de problématique femmes-hommes? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir ▪ S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition ▪ Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ▪ Une participation améliorée et équitable ▪ Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés ▪ Une protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif ▪ Une action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels

¹⁰ Même si les questions mentionnent les hommes, les femmes, les garçons et les filles, certaines questions peuvent être plus pertinentes pour les hommes/femmes ou les garçons/filles selon l'intervention. Par ailleurs, si possible, il convient de ne pas considérer les hommes, les femmes, les garçons et les filles comme des groupes homogènes.

¹¹ Dans le cadre de l'examen des questions ci-dessous, il pourrait s'avérer utile de comprendre si les interventions visant à mieux tenir compte du genre ont suivi une approche intégrée, ciblée ou double.

Critères	Questions générales ^{10, 11}	Principaux éléments de considération
	Dans quelle mesure l'intervention était-elle alignée sur les obligations du gouvernement découlant de la CEDAW et des politiques nationales et infranationales relatives au genre?	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention est-elle alignée sur les obligations du gouvernement découlant de la CEDAW? • L'intervention est-elle alignée sur les politiques nationales et infranationales relatives au genre ou sur d'autres stratégies locales visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes? • L'intervention est-elle alignée sur la réalisation des droits et y contribue-t-elle (voir l'annexe 1) (par exemple, droit à l'éducation, droit à l'alimentation, droit de participation des femmes)?
Efficacité	Quelle proportion des populations assistées (femmes et hommes [garçons/filles le cas échéant]) a été ciblée et réellement atteinte?	<p>Toutes les évaluations doivent mesurer <u>la proportion</u> de femmes et d'hommes (et de garçons et de filles le cas échéant) <u>parmi la population assistée recevant une assistance ou participant aux interventions du PAM</u> (population prévue par rapport à la population réelle)¹².</p> <p>Données secondaires: consulter les documents COMET, les rapports annuels par pays et autres documents pertinents pour voir si les indicateurs pertinents du Cadre de résultats institutionnels¹³ sur les transferts reçus et le nombre de personnes assistées sont assortis de cibles et si les informations collectées sont ventilées par genre. L'annexe 8 dresse une liste de ces indicateurs.</p> <p>Pendant l'évaluation, il est important de collecter des données primaires sur la population ciblée par rapport à la population atteinte afin d'identifier l'origine des différences (par exemple, obstacles entravant des sous-groupes spécifiques).</p>
	L'intervention a-t-elle obtenu des résultats inclusifs? Quels ont été les résultats différenciés (prévus) pour divers groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons?	<p>Si l'on utilise les données secondaires comme point de départ:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les indicateurs transversaux du Cadre de résultats institutionnels relatifs au genre (si disponibles) pour évaluer les progrès réalisés en matière i) de renforcement de la prise de responsabilités et du pouvoir décisionnel et ii) de participation améliorée et équitable, ainsi que de protection. ▪ Voir s'il existe des données de suivi, des analyses ou des études propres au programme, portant sur les résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Parmi les possibles sources d'information sur l'étendue de l'intégration du genre dans les plans stratégiques de pays, on compte le tableau de bord GAM (annexe 9) et le programme de certification de l'égalité femmes-hommes (anciennement le programme visant à transformer les relations femmes-hommes) (annexe 10).
	Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué aux progrès en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes?	<p>Les évaluations d'interventions incluant des composantes spécifiques qui visent à contribuer à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes peuvent s'appuyer sur des cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes pour classer et analyser plus systématiquement les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les types de résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes: dans quelle mesure l'intervention prend-elle en compte des changements plus transformateurs, notamment des changements dans <i>les rôles des femmes et des hommes, les profils d'activité et l'utilisation du temps, l'accès, la propriété et la maîtrise/la prise de décision en lien avec les ressources et les personnes qui bénéficient et qui participent</i>, et est-elle axée sur des <i>intérêts stratégiques (ainsi que sur des besoins pratiques)</i>? ▪ le niveau auquel ces changements surviennent: l'intervention contribue-t-elle à des changements aux niveaux des individus, des ménages, des communautés, des institutions ou des systèmes?
	Dans quelle mesure l'intervention s'est-elle attaquée aux obstacles structurels qui entravent l'égalité femmes-hommes et aux normes et pratiques de genre discriminatoires?	<p>Le cadre utilisé doit dépendre des types de questions et domaines que l'évaluation souhaite étudier. Des exemples de cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes figurent à la section Cadres d'analyse des résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes.</p>

¹² Le PAM ne dispose pas toujours de données réellement ventilées mais, dans de nombreux cas, il applique une démographie générale (en particulier pour la distribution générale de nourriture), c'est-à-dire que si 52 % de la population concernée sont des femmes et que 10 000 personnes ont reçu une assistance, alors on indiquera que 5 200 femmes ont reçu une assistance. Les informations sur la façon dont on a procédé à la ventilation par genre peuvent figurer dans les notes des données COMET.

¹³ Les indicateurs du Cadre de résultats institutionnels relatifs au genre devraient être approuvés en juillet et déployés en 2024.

Critères	Questions générales ^{10, 11}	Principaux éléments de considération
	L'intervention a-t-elle eu des effets imprévus (positifs, négatifs) sur la vie des différentes populations assistées (et non assistées)?	<p><i>Les effets imprévus</i> désignent les résultats d'une intervention autres que ceux que l'on visait à atteindre; ils peuvent constituer des avantages positifs qui n'étaient pas prévus à l'origine dans le cadre de résultats ou la théorie du changement de l'intervention, ou des effets négatifs portant préjudice aux participants, directement ou indirectement (ou des effets neutres). Pour étudier les résultats imprévus, aussi bien positifs que négatifs, il faut adopter une approche intentionnelle car, souvent, les évaluations se concentrent sur la réalisation des résultats escomptés ou les progrès accomplis en ce sens. Afin de s'assurer que les effets imprévus sont pris en compte, les évaluations devraient inclure une question ou sous-question d'évaluation explicite portant sur les éventuels effets imprévus, positifs comme négatifs (sous le critère de l'efficacité).</p> <p>Afin d'étudier les possibles effets imprévus de l'intervention, les outils de collecte de données devraient inclure des questions ouvertes demandant aux participants ou répondants d'indiquer les changements survenus dans leur vie, ménage ou communauté (le cas échéant).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cas des évaluations où il est probable que les répondants connaissent l'intervention du PAM, les questions peuvent directement faire référence aux interventions évaluées et demander quels sont les effets que les répondants ont constatés sur leur vie à la suite de l'intervention ou de quelles manières, le cas échéant, l'intervention a influé sur la vie, le ménage ou la communauté des participants. Cette collecte de données peut s'opérer au moyen des classiques discussions de groupe et entretiens avec des informateurs clés ou de méthodes plus participatives (par exemple, changement le plus important, processus photovoix). ▪ Dans le cas des évaluations où les participants pourraient ne pas connaître l'intervention spécifique du PAM évaluée, il faut utiliser des méthodes participatives permettant aux participants de décrire les principales évolutions au cours des XX dernières années puis remonter à ce qui en est à l'origine/ce qui y est lié (par exemple, un mélange de récolte des incidences et de cartographie des effets). <p>L'inclusion des populations non assistées dans la collecte de données peut également faire ressortir tout effet imprévu causé par l'intervention en dehors de la population ciblée.</p> <p>Autres sources possibles permettant de recenser les résultats imprévus:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les hypothèses ou l'évaluation des risques (si réalisée) qui sous-tendent l'intervention; ▪ les entretiens avec les parties prenantes internes ayant participé à la conception ou à la mise en œuvre de l'intervention; ▪ les données du dispositif de retour d'information communautaire. <p>Les résultats imprévus spécifiques qu'il faudrait étudier sont notamment: une charge de temps accrue, la violence sexiste¹⁴ et le transfert de responsabilités à des individus ou groupes plus marginalisés.</p>
Durabilité	L'intervention participe-t-elle à la mise en place d'un environnement favorable aux droits humains et à l'égalité femmes-hommes? Les effets positifs s'inscrivent-ils dans la durée, et comment?	<p>La durabilité peut s'intéresser aux changements survenus aux niveaux des individus, des organisations ou des institutions, et des systèmes.</p> <p>Niveau individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué (ou est susceptible de contribuer) à des évolutions positives durables des normes et des pratiques sociales en lien avec l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes (par exemple à une prise de décision plus équitable au sein des ménages, à une répartition équitable des responsabilités domestiques, y compris une redistribution des

Critères	Questions générales ^{10, 11}	Principaux éléments de considération
		<p>soins et des travaux domestiques non rémunérés, à la participation accrue des femmes, notamment aux postes de direction, dans les organes décisionnels)?</p> <p>Niveau organisationnel/institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué (ou est susceptible de contribuer) au renforcement des systèmes institutionnels ou des politiques en vue de remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes / de faire progresser l'avancement des femmes? ▪ Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle mobilisé et renforcé les capacités des organisations locales, des acteurs humanitaires locaux et des populations touchées pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes? <p>Niveau systémique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à une meilleure prise en compte du genre dans les stratégies et les politiques nationales, promu l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, et renforcé la cohérence avec les stratégies nationales relatives au genre?

Annexe 6. Assistance alimentaire pour la création d'actifs et questions de genre

Le programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs s'attaque à l'insécurité alimentaire, aux vulnérabilités et à leurs causes sous-jacentes en i) comblant le déficit immédiat de consommation alimentaire au moyen de transferts alimentaires ou monétaires; ii) développant les actifs des ménages ou des communautés qui renforcent la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la résilience au fil du temps.

Les principaux documents à prendre en compte sont notamment ceux liés à l'approche à trois niveaux et aux dispositifs de traitement des plaintes et de retour d'information.

Encadré 1: l'approche à trois niveaux (3PA)

L'approche à trois niveaux est une approche de conception des programmes élaborée par le PAM en concertation avec les gouvernements et leurs partenaires (2013). Elle vise à renforcer la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes de renforcement de la résilience, de mise en place de filets de sécurité, de réduction des risques de catastrophe, et de préparation. Elle comprend trois processus distincts, mais interconnectés, intervenant à trois niveaux différents: l'analyse intégrée du contexte (AIC) au niveau national, la programmation saisonnière des moyens d'existence (PSME) au niveau infranational et la planification communautaire participative (PCP) au niveau local.

Domaines d'analyse d'intérêt

- **Charges de travail:** les normes de travail sont-elles adaptées aux différentes circonstances des différents individus et ménages au sein de la communauté, de sorte qu'aucune femme, aucun homme ni aucun ménage ne soit surchargé de demandes excessives?
- **Type de travail:** différents types de travail sont-ils disponibles afin que les femmes et les hommes de la communauté puissent participer dans toute leur diversité?
- **Transferts inconditionnels:** en gardant à l'esprit les différentes circonstances des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans la communauté, dans quelles circonstances a-t-on besoin de transferts inconditionnels?
- **Éducation et formation:** quelles possibilités d'apprentissage sont offertes aux différentes femmes et aux différents hommes qui contribuent à la transformation des rôles et des normes de genre discriminatoires et restrictifs en faveur de l'égalité des droits et des chances? Par exemple, des cours de nutrition de l'enfant et de cuisine pour les hommes et les garçons plus âgés, une éducation financière et une éducation à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction pour les femmes (et les hommes).
- **Garde d'enfants:** afin de faciliter la participation (principalement des femmes) et d'éviter que les enfants plus âgés (principalement les filles) ne soient retirés de l'école, quelles mesures ont été mises en place pour faciliter la fourniture de services de garde d'enfants sûrs? Quel rôle les organisations communautaires jouent-elles?
- **Sécurité et dignité:** les activités et les normes de travail sont-elles éclairées par une analyse des risques de violence sexiste et les mesures d'atténuation connexes?

Exemples de questions pour l'évaluation des interventions d'assistance alimentaire pour la création d'actifs¹⁵

Pertinence/adéquation

- Dans quelle mesure les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs étaient-elles alignées sur les politiques et les priorités du gouvernement, du PAM et des Nations Unies au moment de la conception et au fil du temps, notamment sur les politiques relatives au genre, le cas échéant?
- Dans quelle mesure les objectifs du programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs sont-ils alignés sur les besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles issus de différents groupes marginalisés? Comment ces groupes ont-ils été sélectionnés? Des groupes d'intérêt ont-ils été négligés ou exclus, et si oui, pourquoi (en gardant à l'esprit que certains groupes en situation vulnérable seront toujours exclus de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs et nécessiteront des transferts inconditionnels)?
- De quelle manière la modalité de transfert sélectionnée a-t-elle garanti l'alignement entre les besoins des bénéficiaires, les marchés et les objectifs du projet?
- Dans quelle mesure la conception de l'intervention d'assistance alimentaire pour la création d'actifs reposait-elle sur une analyse solide de la problématique femmes-hommes et dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre tiennent-elles compte du genre?
- Quels étaient les circonstances et les besoins spécifiques des femmes et des filles dans chaque composante lorsque le projet a été conçu?
- Dans quelle mesure les femmes et les filles ont-elles participé à l'évaluation des besoins et à la mise en œuvre du projet?

¹⁵D'après PAM 2022. *Evaluation of Asset Creation and Public Works Activities in Lesotho 2015-2019*; PAM 2022. *Zimbabwe, R4 Rural Resilience Initiative in Masvingo and Rushinga: Decentralised Evaluation*; PAM 2021. *Evaluation of the Food Assistance for Assets (FFA) in the Context of Malawi 2015-2019*; PAM 2021, *Programme Activity Evaluation of Food Assistance for Assets (FFA) Project in South Sudan*.

- Quelles mesures ont été prises pour éviter l'exclusion des ménages en situation vulnérable qui ne répondaient pas aux critères pour la création d'actifs (par exemple, pouvaient-ils bénéficier de transferts inconditionnels)?
- Dans quelle mesure les retours d'information des femmes, des hommes, des filles et des garçons ont-ils éclairé les modifications apportées à l'intervention?
- Dans quelle mesure le dispositif de traitement des plaintes et de retour d'information était-il accessible aux bénéficiaires et compris par ceux-ci?
- Qui a-t-on consulté concernant la conception des activités et les bénéficiaires prévus?

Efficacité

- Les femmes occupaient-elles (et continuent-elles d'occuper) des rôles de direction au sein des communautés concernant la gestion des actifs? Quelles en ont été les conséquences sur le programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs?
- Dans quelle mesure les femmes de la communauté se sont-elles senties mobilisées tout au long du projet?
- En quoi le programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs a-t-il changé la vie et les moyens d'existence des bénéficiaires directs du projet? A-t-on observé des différences entre les genres dans les changements survenus dans la vie et les moyens d'existence des hommes et des femmes qui ont participé?
- La modalité retenue était-elle plus appropriée/utile pour certains groupes cibles que pour d'autres?
- Quels sont les effets imprévus [positifs/négatifs] de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs sur les individus, les ménages et les communautés ciblées (effets indirects)?
- En quoi et dans quelle mesure les différentes activités du projet d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ont-elles influencé les questions de genre (hommes, femmes, filles et garçons), les réseaux sociaux, le tissu communautaire et les relations de pouvoir?
- Quelle est la proportion d'hommes, de femmes, de filles et de garçons faisant état d'effets positifs sur l'égalité femmes-hommes au cours des quatre années du projet? Le projet a-t-il eu des effets spécifiques sur l'égalité femmes-hommes?
- En quoi le programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs a-t-il bénéficié aux communautés ciblées dans leur ensemble? Quelles sont les personnes au sein de la communauté qui bénéficient le plus des activités du PAM et qui en bénéficient le moins? Quelles personnes ne bénéficient pas des activités du programme alors qu'elles le devraient et pourquoi?

Performance

- Toutes les activités liées à l'assistance alimentaire pour la création d'actifs (planification, sélection des bénéficiaires, formation, remise des ressources et suivi) ont-elles été menées au moment optimal pour un bénéfice maximal?
- L'intervention a-t-elle arbitré les compromis entre performance et protection (par exemple, fourniture d'espaces sûrs pour dormir sur les marchés pour les femmes)?

Durabilité

- Dans quelle mesure les femmes de la communauté se sont-elles appropriées le projet pendant et après la mise en œuvre? Dans quelle mesure le projet (par des modalités spécifiques concernant la propriété des actifs) a-t-il renforcé la propriété d'actifs spécifiques ou l'accès à ceux-ci parmi les femmes et les groupes vulnérables?
- La plupart des participants au programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs bénéficieront-ils des actifs créés ou restaurés sur le long terme, notamment les femmes et les ménages les plus vulnérables?
- La charge de travail nécessaire pour garantir la durabilité est-elle répartie de manière égale entre les différents groupes?

Annexe 7. Préparation et réponse aux situations d'urgence et questions de genre

Le PAM et la communauté humanitaire dans son ensemble reconnaissent que les crises peuvent avoir des effets différents sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles, venant parfois aggraver les inégalités préexistantes ou s'ajouter aux effets néfastes que subissent les femmes et les filles pendant une crise. Les femmes et les filles peuvent se retrouver exposées à des risques accrus si elles doivent aller chercher du combustible et de la nourriture, ne pas être en mesure d'accéder aux sites de distribution en raison des normes sociales, manger moins pour assurer une alimentation suffisante à d'autres membres de leur famille, et assumer des demandes supplémentaires en matière de soins et de travaux domestiques non rémunérés. Les hommes et les garçons peuvent aussi être exposés à une plus grande insécurité alimentaire, par la dénutrition s'ils sont séparés de leur famille et ne savent pas comment cuisiner ou accéder à la nourriture. De solides données probantes montrent également que la violence sexiste augmente pendant les situations d'urgence et que les activités menées par le PAM dans ce contexte, ainsi que la manière dont il les mène, peuvent avoir des effets considérables sur l'augmentation ou la réduction des risques de violence sexiste. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont des besoins qui leur sont propres et doivent être pris en compte, ainsi que des capacités différentes dont on peut tirer parti pendant une crise.

Pertinence/Adéquation

- Dans quelle mesure les besoins et les priorités des femmes, des filles, des garçons et des hommes ont-ils été pris en compte de manière ciblée, en fonction de la manière dont chaque groupe a été touché par la crise?
- Dans quelle mesure les évaluations des risques de violence sexiste et les plans d'atténuation connexes ont-ils éclairé et influencé la présence, la programmation et la mise en œuvre du PAM?
- Dans quelle mesure l'analyse de la problématique femmes-hommes (le cas échéant) s'est-elle intéressée aux différentes manières dont différents groupes de personnes (selon le genre, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, etc.) ont été touchés par la situation d'urgence, à leurs besoins, aux ressources disponibles et à l'impact de la situation d'urgence sur les rôles, les responsabilités et les relations des femmes et des hommes (et aux conséquences sur la satisfaction des besoins d'assistance alimentaire, la protection et l'obtention d'effets émancipateurs et équitables)?
- Dans quelle mesure les hommes et les femmes (garçons et filles) ont-ils participé à la conception et à la prise de décision concernant l'intervention d'urgence et le type d'assistance alimentaire à apporter (pistes d'étude: réception d'informations sur l'intervention humanitaire, reconnaissance et utilisation des connaissances, des compétences et des réseaux des femmes et des hommes de la population touchée, dans toute leur diversité)?
- Dans quelle mesure l'assistance d'urgence fournie a-t-elle répondu aux besoins, priorités et préoccupations spécifiques des divers groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons dans la population touchée (sécurité et accessibilité des sites de distribution; prestataires d'assistance alimentaire: aussi bien des femmes que des hommes parmi le personnel logistique et d'urgence conformément aux préoccupations de sécurité et aux normes culturelles; sensibilisation des hommes et des femmes distribuant la nourriture concernant le genre et l'inclusion, les dispositifs de traitement des plaintes et de retour d'information, et la protection; suivi des dispositifs de traitement des plaintes et de retour d'information pour s'assurer qu'ils sont compris, accessibles et utilisés pour renforcer la compréhension des besoins et des problèmes au sein de la "population touchée")?
- Dans quelle mesure la **distribution de nourriture** a-t-elle été conçue et mise en œuvre de manière à inclure les femmes et les hommes, par exemple:
 - i. emplacement et conception des sites de distribution – à proximité des endroits où les femmes (et les hommes) résident afin de minimiser les temps de trajet et les coûts, de se prémunir des risques et de ne pas augmenter la charge de travail domestique, avec des queues, des zones d'attentes et des installations sanitaires séparées pour les hommes et les femmes si culturellement pertinent;
 - ii. horaires de distribution – pendant la journée, en tenant compte des engagements, des charges de travail et des emplois du temps existants des femmes et des hommes, notamment les travaux domestiques et les soins prodigués aux enfants, aux personnes âgées et aux membres de la famille malades;
 - iii. conditionnement des aliments distribués – garantir l'accessibilité (charges et poids sûrs et gérables, moyens d'assistance pour ceux qui ne peuvent pas porter des aliments conditionnés ou les remplacer par des transferts monétaires);
 - iv. droit de priorité – aux femmes enceintes et allaitantes; aux femmes et aux hommes ayant des enfants de moins de 5 ans; aux personnes âgées; aux personnes malades ou dénutries; et aux personnes handicapées;
 - v. communication – informations communiquées concernant les distributions de nourriture aux femmes et aux hommes (au moyen de leurs canaux de communication) et informations communiquées aux communautés concernant les raisons de cibler un sous-groupe particulier (le cas échéant);
 - vi. ciblage et distribution – les cartes de rationnement sont-elles au nom de la femme ou de l'homme, en sachant que ce point peut être important mais ne confère pas nécessairement aux femmes la maîtrise des rations du ménage, car cette maîtrise est déterminée par la capacité à négocier et à décider de l'utilisation de la nourriture.

- Dans quelle mesure l'intervention est-elle alignée sur les lignes directrices du PAM en matière de protection, de [responsabilité à l'égard des populations touchées](#) et de [violence sexiste](#)?

Efficacité

- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle tiré parti de l'intervention d'urgence pour contribuer à faire évoluer les relations de genre inégales préexistantes (normes, relations de pouvoir, etc.), par exemple en encourageant les femmes locales et les organisations de femmes à jouer un rôle de direction/actif dans l'intervention et la communauté?
- Dans quelle mesure les femmes et les hommes participent-ils à la prise de décision, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen dans le cadre de l'intervention d'urgence (par exemple, représentation égale des femmes et des hommes au sein des comités d'assistance alimentaire et des autres organes décisionnels)?
- Dans quelle mesure l'intervention d'urgence a-t-elle contribué aux effets en matière d'égalité femmes-hommes OU a-t-elle été conçue de manière à reconstruire en mieux à moyen terme concernant les effets en matière d'égalité femmes-hommes?
- Dans quelle mesure les femmes, les hommes (et les filles et les garçons le cas échéant) jouissent-ils d'un accès équitable à la nourriture?
- Quels ont été les effets imprévus, positifs ou négatifs, sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle atteint les résultats d'une manière qui a atténué et évité les risques de violence sexiste?
- Dans quelle mesure les dispositifs de retour d'information communautaires étaient-ils accessibles et ont-ils été utilisés par tous les groupes?

Durabilité/Interdépendance

- Dans quelle mesure les capacités en matière d'adoption d'un prisme de l'égalité femmes-hommes ont-elles été intégrées au renforcement des compétences des contreparties gouvernementales, des partenaires de coopération et autres partenaires gérant l'intervention d'urgence?
- L'intervention d'urgence a-t-elle renforcé les capacités locales existantes de divers groupes, notamment des groupes locaux de femmes, des groupes de jeunes, des groupes religieux, des groupes minoritaires et des groupes de personnes handicapées? Quels groupes, et comment?
- Dans quelle mesure l'intervention d'urgence a-t-elle pris en compte et planifié les stratégies de sortie au début de l'intervention afin de créer de nouvelles interventions inclusives qui tirent pleinement parti des capacités des femmes, des filles, des hommes et des garçons?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle donné la priorité aux programmes qui facilitent le relèvement rapide au service de toutes les femmes et les filles et de tous les hommes et les garçons?

Annexe 8. Nutrition et genre

Indicateurs du Cadre de résultats institutionnels: Voir [Nutrition CRF Indicator Compendium | WFPgo](#)

Analyse d'intérêt

- Identification des filles et des garçons – en tenant compte de l'âge, du handicap, de l'origine ethnique, du lieu de résidence, etc. – qui sont particulièrement à risque de malnutrition.
- Normes communautaires en matière d'allaitement et répercussions sur les mères et les nourrissons.
- Chocs et facteurs de stress, y compris les effets des changements climatiques, influant sur les vulnérabilités nutritionnelles (qui est le plus à risque de carences nutritionnelles et pourquoi?). Par exemple, dans certains contextes culturels, les abris temporaires partagés après une catastrophe naturelle peuvent limiter la possibilité pour les femmes d'allaiter en raison du manque d'intimité.
- Évaluation de l'impact différencié d'un choc/d'une situation d'urgence/d'une crise sur l'état nutritionnel, les régimes alimentaires et les pratiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
- Identification et traitement des motifs d'amélioration et de dégradation de l'état nutritionnel de tout groupe de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons, avec les partenaires et les organisations compétentes en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de santé, de genre et de protection.

Questions d'évaluation

Pertinence

- Les rôles et les responsabilités différenciés selon le genre et l'âge qui influent sur les pratiques socioculturelles et l'état nutritionnel au niveau des individus et des ménages ont-ils été pris en compte et traités dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention (par exemple, tabous alimentaires, acquisition/achat, préparation des aliments, alimentation des nourrissons et des enfants)?
- Dans les cas où des personnes nutritionnellement vulnérables travaillent, la conception et la mise en œuvre de l'intervention tiennent-elles compte de leurs besoins et capacités spécifiques (travail plus léger et normes de travail allégées, prise en compte de leurs besoins nutritionnels particuliers, horaires des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, pauses suffisantes, par exemple pour le repos, les soins et l'alimentation des bébés)?
- Dans quelle mesure le genre est-il pris en compte dans le contenu et la fourniture de la formation à la nutrition/du programme scolaire (par exemple, éducateurs, cibler les garçons et les filles, supports incluant différents stades de la vie et différentes capacités, renforcement ou remise en cause des rôles discriminatoires attribués aux femmes et aux hommes)?
- L'intervention a-t-elle élaboré et déployé des campagnes et des possibilités d'apprentissage en matière de nutrition et de pratiques de soins qui sont adaptées aux différents publics cibles en fonction des inégalités de genre (en lien avec l'alphabétisme, l'accès aux téléphones mobiles, la mobilité, etc.)?

Efficacité

- Quelle a été l'influence de l'intervention sur les décisions en matière (d'allaitement, d'achats d'aliments, d'horaires et de fréquence des repas pour les membres de la famille, de quantité des apports alimentaires des différents membres de la famille, de soins aux enfants, de santé et de bien-être)?
- Quel a été l'effet de l'intervention sur l'état nutritionnel des femmes? Des hommes? Des filles? Des garçons? Quelles femmes et quels hommes (leur accès à des aliments nutritifs)?
- Programmation ciblée - Dans quelle mesure le programme de nutrition a-t-il promu l'occupation de rôles de direction par les femmes et garanti la consultation et la participation effectives des femmes et des hommes (par exemple, responsabilité partagée en matière de nutrition, de santé et de bien-être, pour eux-mêmes et pour les autres, intégration [collecte, analyse et utilisation d'informations sur] des indicateurs institutionnels ([Cadre de résultats institutionnels](#)) pour le résultat transversal relatif à l'égalité femmes-hommes [C.3]).
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle doté les femmes (et les filles) des connaissances et des compétences nécessaires pour satisfaire leurs propres besoins en nutrition et ceux des personnes dont elles prennent soin?
- L'intervention s'est-elle attachée à remettre en cause les normes de genre discriminatoires concernant la nutrition, par exemple en attribuant la responsabilité exclusive de la nutrition des enfants aux femmes pour favoriser la responsabilité partagée (en ciblant les femmes et les hommes pendant les séances de sensibilisation du programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et en intégrant la sensibilisation aux questions de genre)?
- L'intervention d'alimentation scolaire s'est-elle attachée à faire évoluer les normes et les pratiques de genre discriminatoires, par exemple en faisant participer les hommes à la préparation de repas nutritifs ou en s'assurant que les filles et les garçons prennent soin des jardins potagers sur un pied d'égalité, en veillant à la rémunération équitable des membres de la communauté soutenant les activités d'alimentation scolaire comme les cuisiniers et les commerçants?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle atteint les résultats d'une manière qui a atténué et évité les risques de violence sexiste?

Annexe 9. Alimentation scolaire et questions de genre

Il est admis que l'égalité dans l'éducation joue un rôle crucial dans la réduction à long terme de la pauvreté. Traditionnellement, les filles pâtissent d'un accès inégal à une éducation de qualité¹⁶. Les filles (y compris les adolescentes) rencontrent davantage d'obstacles liés aux normes sociales et de genre. L'alimentation scolaire, en particulier lorsqu'elle s'inscrit dans un programme intégré¹⁷, est considérée comme une contribution positive à l'égalité femmes-hommes, servant d'incitation pour envoyer et maintenir les enfants à l'école, notamment les filles. L'éducation et le bien-être des filles (y compris des adolescentes) fait partie des six axes de travail thématiques devant être renforcés qui sont recensés par la [Stratégie du PAM en matière d'alimentation scolaire pour 2020-2030](#).

Pertinence

- Quel est le degré de pertinence des activités mises en œuvre s'agissant de répondre aux besoins en matière d'éducation, de sécurité alimentaire et de nutrition des élèves du primaire (garçons et filles) et de leurs familles (issues de différents groupes sociodémographiques et intersectionnels)?
- Dans quelle mesure le programme d'alimentation scolaire a-t-il recensé les besoins spécifiques des filles et des adolescentes ainsi que les obstacles pertinents à l'éducation des filles lors de sa mise en œuvre (par exemple, dispositions en matière de protection, genre des enseignants, installations sanitaires)?
- Le programme d'alimentation scolaire est-il aligné sur l'action publique et la soutient-il pour ce qui est de réduire l'exclusion, d'atteindre les groupes marginalisés et de transformer les inégalités entre les femmes et les hommes?
- Dans quelle mesure le programme d'alimentation scolaire s'est-il adapté à l'évolution du contexte d'intervention et des besoins programmatiques au fil du temps tout en tenant compte du genre au moyen d'une approche intégrée?
- Dans quelle mesure le programme national d'alimentation scolaire était-il conforme et complémentaire aux autres politiques et programmes publics, notamment les politiques et programmes relatifs à l'avancement des femmes et des hommes le cas échéant?

Efficacité

- Dans quelle mesure et comment le programme d'alimentation scolaire a-t-il contribué à la réalisation des résultats en matière d'égalité femmes-hommes et de protection, en particulier au service des filles? A-t-on observé des effets différenciés entre les filles et les garçons?
- Quels facteurs internes et externes ont influé sur la réalisation des résultats escomptés du programme, par exemple les attitudes de la communauté à l'égard de l'éducation des femmes, les dynamiques au sein des ménages telles que l'attribution des tâches domestiques, la participation des filles à l'école, les comportements des filles, des garçons et des familles en matière de santé et de nutrition?
- La participation des commerçants et des agriculteurs/petits exploitants agricoles locaux au programme d'alimentation scolaire a-t-elle contribué à améliorer leurs moyens d'existence, et ces avantages sont-ils les mêmes chez les femmes, les hommes et les autres groupes marginalisés?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle utilisé l'alimentation scolaire comme point d'entrée pour promouvoir l'égalité femmes-hommes?
- La fourniture de repas sains/nutritifs a-t-elle amélioré l'accès équitable des enfants d'âge primaire et préprimaire à l'éducation, en tenant compte de différents facteurs liés au genre, au handicap, à l'exclusion et à la marginalisation?
- Dans quelle mesure les différentes modalités (sur place, rations à emporter) et approches (classiques et utilisant la production locale) des activités ont-elles influé sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'apprentissage des bénéficiaires (garçons et filles) et des communautés?
- En quoi la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire et des autres actions connexes a-t-elle influé sur le contexte de l'égalité femmes-hommes parmi les apprenants et dans l'ensemble de la communauté?

Durabilité

- Dans quelle mesure le programme a-t-il obtenu des effets à long terme en matière d'éducation des filles?
- Dans quelle mesure le PAM a-t-il pu collaborer avec les institutions nationales et ses partenaires pour recenser des possibilités d'éliminer les causes structurelles des inégalités de genre touchant les écoliers?

¹⁶ La programmation doit être éclairée par une analyse rigoureuse car, dans certains contextes, les garçons peuvent ne pas être en mesure de fréquenter l'école.

¹⁷ Les programmes qui s'attaquent à d'autres obstacles possibles pouvant entraver la participation des femmes, en promouvant notamment les femmes enseignantes, les toilettes séparées et la sécurité des trajets entre l'école et le domicile.

Annexe 10. Questions d'évaluation du plan stratégique de pays et questions de genre

Le tableau ci-dessous comprend les quatre principales questions et sous-questions d'évaluation du plan stratégique de pays. Toutes les questions peuvent porter dans une certaine mesure sur l'intégration du genre. Le tableau ci-dessous met en évidence les sous-questions pour lesquelles l'intégration du genre pourrait être une priorité.

Question d'évaluation	Considérations relatives à l'intégration du genre
QE1 – Dans quelle mesure et de quelles manières le plan stratégique de pays repose-t-il sur des données probantes et stratégiquement ciblées pour répondre aux besoins des plus vulnérables en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle?	
1.1 Dans quelle mesure la conception du plan stratégique de pays et les révisions du budget ultérieures ont-elles été éclairées par des données probantes crédibles et ciblées de manière stratégique et réaliste pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans le pays?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le plan a-t-il répondu aux besoins et aux priorités des hommes, des femmes, des garçons et des filles, et a-t-on recensé de possibles lacunes dans la conception? ■ Le plan reposait-il sur une analyse de la problématique femmes-hommes ou de l'inclusion? ■ A-t-on ciblé les hommes, les femmes, les garçons et les filles vivant dans les situations les plus vulnérables? ■ A-t-on pris en compte l'inclusion du genre dans le cadre de la stratégie de ciblage?
1.2 Dans quelle mesure le plan stratégique de pays était-il conçu de manière à soutenir les priorités nationales, le cadre de coopération des Nations Unies et les ODD?	Renseigner notamment sur la conformité avec les engagements pris par le pays en vertu de la CEDAW (si elle a été ratifiée) et avec toute stratégie ou tout cadre nationaux pertinents en matière de genre.
1.3 Dans quelle mesure la conception du plan stratégique de pays est-elle cohérente en interne et fondée sur une théorie du changement claire assortie d'hypothèses réalistes?	Ampleur de la cohérence en interne des activités liées au genre dans l'ensemble du plan stratégique de pays et cohérence avec, par exemple, la politique en matière de problématique femmes-hommes, le plan stratégique et autres politiques pertinentes.
1.4 Dans quelle mesure et de quelles manières le plan stratégique de pays s'est-il adapté et a-t-il répondu à l'évolution des besoins et des priorités pour garantir la pertinence continue pendant la mise en œuvre?	Évaluer l'ampleur de l'intégration du genre dans le cadre du ciblage et la pertinence continue de l'intervention pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles ciblés au fil de l'évolution du contexte.
EQ2 – Quelle différence le plan stratégique de pays a-t-il fait en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le pays?	
2.1 Dans quelle mesure le PAM a-t-il atteint ses cibles en matière de couverture et d'effets directs et de quelles manières a-t-il contribué aux résultats escomptés du plan stratégique de pays? Y a-t-il eu des effets inattendus, positifs ou négatifs?	<p>Cibles en matière de couverture et d'effets directs: veiller à ventiler les données par genre lors de la réponse à cette question. Analyser la proportion de femmes au sein de la population assistée par rapport aux hommes (comparer la population réellement atteinte et la population prévue le cas échéant).</p> <p>Plus particulièrement, les équipes d'évaluation doivent étudier si</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les femmes et les hommes, les garçons et les filles ont pu accéder aux interventions et en bénéficier sur un pied d'égalité (par exemple, restrictions de l'accès, obstacles pour dépenser l'argent et menaces pour la protection recensés pendant l'évaluation des besoins); ■ les résultats atteints en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes étaient conformes aux réalisations visées par le plan stratégique de pays; ■ l'intervention a entraîné des résultats différenciés (escomptés) pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles (efficacité);

Question d'évaluation		Considérations relatives à l'intégration du genre
		<ul style="list-style-type: none"> l'intervention a entraîné des résultats positifs ou négatifs inattendus ou imprévus (par exemple, un risque accru de violence sexiste) pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles (efficacité).
2.2	Dans quelle mesure le PAM a-t-il contribué à la réalisation des objectifs transversaux (protection et responsabilité à l'égard des populations touchées; égalité femmes-hommes et avancement des femmes; intégration de la nutrition; environnement et autres questions si pertinent) et respecté les principes humanitaires?	Voir plus haut
2.3	Dans quelle mesure les réalisations du plan stratégique de pays sont-elles susceptibles de durer dans le temps, en particulier d'un point de vue financier, social et institutionnel?	Déterminer si les résultats des interventions sont susceptibles de s'inscrire dans la durée aussi bien pour les hommes que pour les femmes (et les garçons et les filles). Dans le cas des plans stratégiques de pays qui visent à avoir des effets transformateurs, évaluer la mesure dans laquelle les changements étaient structurels ou s'attaquaient aux causes profondes.
2.4	Dans quelle mesure le plan stratégique de pays a-t-il favorisé des liens stratégiques entre l'action humanitaire, la coopération au développement et, le cas échéant, les contributions à la paix?	A-t-on réalisé et appliqué des analyses des conflits tenant compte des questions de genre en tant que ressource propre au contexte en vue de la planification et de la programmation de l'intervention?
QE3 – Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière performante?		
3.1	Dans quelle mesure les produits du plan stratégique de pays ont-ils été livrés et le budget connexe dépensé dans les délais escomptés?	
3.2	Dans quelle mesure et de quelles manières le bureau de pays a-t-il revu le niveau de priorité de ses interventions pour optimiser l'utilisation de ressources limitées et garantir la pertinence et l'efficacité en continu en vue de combler de possibles déficits de financement?	
3.3	Dans quelle mesure le plan stratégique de pays a-t-il été exécuté avec un bon rapport coût-efficacité?	Évaluer les compromis faits entre la performance et l'équité, en tenant compte des personnes les plus difficiles à atteindre ou vivant dans les situations les plus vulnérables.
QE4 – Quels sont les facteurs essentiels, internes et externes au PAM, expliquant la performance et les résultats?		
4.1	Dans quelle mesure et de quelles manières le PAM est-il parvenu à mobiliser rapidement des ressources suffisantes, prévisibles et flexibles pour financer le plan stratégique de pays?	
4.2	Avec quel degré de réussite et de quelles manières le PAM a-t-il noué et mis à profit des partenariats stratégiques et opérationnels afin de maximiser la performance, l'efficacité et la durabilité?	Lorsque les interventions font référence à l'intégration du genre, examiner dans quelle mesure et de quelle manière les partenariats avec les groupes de femmes et les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux travaillant sur les questions de genre ont influencé les performances et les résultats, et si l'on a noué des partenariats avec les bonnes organisations.
4.3	<p>Quel rôle ont joué les facteurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'intégration du programme à l'étape de conception [AL1] [ACL2] et pendant la mise en œuvre; le caractère adéquat des ressources humaines; le caractère innovant de la conception et de la mise en œuvre du plan stratégique de pays, ayant entraîné une amélioration de la performance et de l'efficacité; le caractère adéquat de la disponibilité et de l'utilisation des données de suivi en vue de suivre et d'éclairer la prise de décision; d'autres facteurs internes ou externes. 	<p>Étudier la mesure dans laquelle le bureau de pays dispose de capacités en ressources humaines appropriées pour concevoir et mettre en œuvre une programmation inclusive.</p> <p>Étudier la mesure dans laquelle les systèmes de collecte de données et de suivi ont permis de voir si les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont bénéficié d'un accès égal et sûr et profité des interventions sur un pied d'égalité.</p>

Annexe 11. Questions d'évaluation des politiques et questions de genre

Les évaluations des politiques du PAM comportent trois questions d'évaluation standard:

1. Quel est le niveau de qualité de la politique?
2. Quels sont les résultats de la politique?
3. Qu'est-ce qui a facilité ou entravé la réalisation des résultats de la politique?

Pour évaluer la **qualité** d'une politique du PAM (première question), toutes les évaluations de politiques doivent s'intéresser à la mesure dans laquelle la politique était alignée sur la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 et a pris en compte (si pertinent) les possibles répercussions sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles. Exemples de questions d'évaluation d'ordre général:

- Dans quelle mesure la politique et les orientations ultérieures ont-elles mis en avant les considérations relatives au genre, au handicap et à l'équité au sens large?
- Dans quelle mesure la politique est-elle alignée sur les objectifs et les priorités du PAM tels qu'énoncés dans la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes?
- Dans quelle mesure la politique est-elle cohérente avec les approches en matière d'égalité femmes-hommes, d'équité et d'inclusion?

La mesure dans laquelle l'évaluation de la politique peut évaluer les **résultats** de la politique (deuxième question) en relation avec sa contribution à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes peut différer selon la nature de la politique et ses objectifs. Exemples de questions d'évaluation d'ordre général:

- La politique a-t-elle contribué, de manière explicite ou implicite, à l'amélioration de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes? Dans quelle mesure? De quelle manière?
- Dans quelle mesure les questions de transformation des relations entre les femmes et les hommes, d'inclusion et d'équité ont-elles été intégrées au niveau opérationnel dans le domaine de la politique?

Bien que les évaluations de politiques doivent s'attacher à consulter des parties prenantes variées, la nature et la portée normatives et globales de l'évaluation, ainsi que le temps et les ressources limités, ne permettent pas toujours de consulter directement les populations assistées. Néanmoins, les évaluations de politiques doivent s'efforcer d'inclure le point de vue de femmes, d'hommes, de garçons et de filles issus de différents groupes par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et d'autres organisations ou des dirigeants communautaires œuvrant en leur nom/les représentant si possible.

Annexe 12. Indicateurs, sources de données et systèmes d'intérêt

Indicateurs du Cadre de résultats institutionnels

Indicateurs du Cadre de résultats institutionnels liés au genre

Priorités transversales

Priorités transversales du PAM: Des indicateurs supplémentaires sont inclus dans la rubrique Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées — priorités transversales du Cadre.

Cadre de résultats institutionnels (2022-2025) [NOUVEAU]¹⁸

- *CC.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert [NOUVEAU]*
- *CC.3.2 Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire*
- *CC.3.4 Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM qui font état d'une participation effective [NOUVEAU]*
- *CC.3.5 Proportion de femmes et d'hommes faisant état d'une émancipation économique [NOUVEAU]*
- *CC.3.6 Proportion d'activités du plan stratégique de pays contribuant systématiquement à l'avancement de l'égalité femmes-hommes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition [NOUVEAU]*
- *CC.3.7 Proportion d'activités du plan stratégique de pays obtenant des effets directs en matière de renforcement des capacités nationales qui ont également contribué à l'égalité femmes-hommes [NOUVEAU]*

Cadre de résultats institutionnels (2017-2022)

- *Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert* (données à collecter au moyen d'enquêtes auprès des ménages et d'instruments de suivi post-distribution). Cet indicateur contribue à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de la priorité "Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés" de la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022. La note méthodologique connexe est disponible à cette [adresse](#).
- *Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)* (à mettre à jour au moins une fois par an en s'appuyant sur la liste des membres). Cet indicateur contribue à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des priorités i) "Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés" et ii) "Une participation améliorée et équitable" de la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022. La note méthodologique connexe est disponible à cette [adresse](#).
- *Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité* (conformément aux orientations du PAM, les données relatives à l'indicateur C.3.3 devraient être tirées de toute source de données de suivi, y compris les rapports des partenaires. Il ne faut pas se limiter aux rapports de distribution, car ils ne rendent pas nécessairement compte des activités non rémunérées (c'est-à-dire bénévoles), comme celles menées par les agents de santé communautaires volontaires). Cet indicateur contribue à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des priorités i) "Une prise de responsabilités et un pouvoir décisionnel renforcés" et ii) "Une participation améliorée et équitable" de la Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022. L'objectif global de cet indicateur tel qu'exposé dans la note méthodologique consiste à contribuer à l'égalité femmes-hommes, à la finalité visée par le programme/l'activité/les cibles du plan stratégique de pays en matière: a) d'équilibre entre les genres s'agissant de la participation des femmes et des hommes aux activités du PAM (intégration de la problématique femmes-hommes); et b) de possibilité pour les femmes et les hommes d'entreprendre des activités identiques/égales pour recevoir un transfert égal. La note méthodologique connexe est disponible à cette [adresse](#).

¹⁸ De nouveaux indicateurs du Cadre de résultats institutionnels portant sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes ont été finalisés en 2023. Les notes méthodologiques relatives à chacun des indicateurs transversaux liés au genre sont disponibles à cette [adresse](#).

Résultat de gestion n° 2: Gestion du personnel

2.3 Une main-d'œuvre plus diverse

- Pourcentage d'indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) satisfaits ou dépassés (QCPR) (commun à l'UNICEF). Les rapports sont établis au niveau institutionnel.
- Proportion de femmes parmi le personnel professionnel international et national (QCPR) (commun à l'UNICEF, l'UNFPA); le PAM satisfait ou dépasse les normes du cadre de redevabilité de l'UNDIS concernant l'emploi (QCPR). Les calculs sont effectués au niveau des bureaux de pays, au niveau régional (moyenne des valeurs d'un échantillon de bureaux de pays) et au niveau institutionnel (moyenne des valeurs de tous les bureaux de pays). La note méthodologique connexe est disponible à cette [adresse](#).

Autres indicateurs du Cadre de résultats institutionnels devant être ventilés par sexe, groupe d'âge, handicap, statut de résident, modalité de transfert et programme, si possible¹⁹

Effet direct 1: Les personnes sont mieux à même de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents.

Produit 1.1 Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

- Quantité de nourriture fournie sans aucune condition ou en vue de restaurer les infrastructures et les biens communautaires
- Quantité de nourriture fournie aux filles et aux garçons dans le cadre de programmes d'urgence menés en milieu scolaire
- Valeur totale des transferts monétaires aux bénéficiaires
- Valeur totale des coupons distribués aux bénéficiaires, ventilée par catégorie (coupon à valeur monétaire ou bon-produit)
- Valeur totale des coupons (coupons à valeur monétaire ou bons-produits) distribués à la famille des enfants (filles et garçons) bénéficiant de programmes scolaires
- Nombre de personnes bénéficiant de mesures d'anticipation contre les chocs climatiques fondées sur les prévisions

Produit 1.2 Les enfants, les filles, les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition, et à améliorer le régime alimentaire

- Quantité de nourriture fournie aux personnes vulnérables sur le plan nutritionnel dans le cadre de programmes de traitement et de prévention de la malnutrition
- Valeur totale des transferts monétaires aux bénéficiaires
- Valeur totale des coupons distribués aux bénéficiaires, ventilée par catégorie (coupon à valeur monétaire ou bon-produit)
- Pourcentage de produits de base fortifiés (sur le total des produits de base) distribués aux personnes vulnérables sur le plan nutritionnel

Effet direct 2: De meilleurs résultats sont obtenus en matière de nutrition, de santé et d'éducation.

2.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire ont un accès accru et durable à des aliments nutritifs, à une aide monétaire, à des compétences et services nouveaux ou améliorés pour répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.

- Nombre de personnes recevant une assistance inconditionnelle ou conditionnelle (en complément de l'aide apportée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], l'Organisation mondiale de la Santé [OMS] et l'UNICEF)
- Quantité de nourriture distribuée dans le cadre d'une aide conditionnelle ou inconditionnelle
- Nombre de femmes auxquelles le PAM a transféré des fonds sur un compte à leur nom, ventilé par type de compte (bancaire, argent mobile, etc.)
Valeur totale des transferts monétaires aux bénéficiaires
- Valeur totale des coupons distribués aux bénéficiaires, ventilée par catégorie (coupon à valeur monétaire ou bon-produit)

¹⁹ Concernant les indicateurs qui tiennent compte des enfants, la méthodologie relative aux questionnaires du Groupe de Washington est légèrement différente de celle relative à son bref questionnaire. Ne pouvant garantir l'application de cette méthodologie par son personnel ou les pouvoirs publics, le PAM ne recommande jamais vraiment la ventilation des données relatives aux enfants À MOINS que ces informations puissent être fournies par les registres publics ou d'autres acteurs (l'UNICEF, par exemple).

2.2 Les enfants, les filles, les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition, et à améliorer le régime alimentaire

- Nombre d'enfants ayant accès à des services de santé, de nutrition et d'éducation améliorés grâce à l'aide du PAM (indicateur principal des cibles de haut niveau)
- Nombre de femmes et d'enfants bénéficiant des services du PAM conçus pour prévenir et traiter la malnutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie (indicateur des cibles de haut niveau)
- Nombre de personnes vulnérables sur le plan nutritionnel recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités dans le cadre de programmes de traitement et de prévention de la malnutrition (en complément de l'aide apportée par la FAO, l'OMS et l'UNICEF)
- Quantité de nourriture fournie aux personnes vulnérables sur le plan nutritionnel dans le cadre de programmes de traitement et de prévention de la malnutrition
- Valeur totale des transferts monétaires aux bénéficiaires
- Valeur totale des coupons distribués aux bénéficiaires, ventilée par catégorie (coupon à valeur monétaire ou bon-produit)

Effet direct 3: Les personnes disposent de moyens de subsistance améliorés et durables.

3.1 Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation.

- Nombre de personnes recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités dans le cadre d'une assistance alimentaire axée sur les actifs (en complément de l'aide apportée par la Banque mondiale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF)
- Quantité de nourriture distribuée aux personnes inscrites à un programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs
- Valeur totale des transferts monétaires aux personnes inscrites à un programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs
- Valeur totale des coupons distribués aux personnes inscrites à un programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, ventilée par catégorie (coupon à valeur monétaire ou bon-produit)

3.2 Les personnes et les communautés disposent d'un plus grand accès aux services financiers, énergétiques et climatiques, et de meilleures compétences et capacités en la matière, afin de maintenir des moyens de subsistance adaptés au climat et durables.

- Nombre de personnes recevant des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités dans le cadre d'activités de formation aux compétences en matière de subsistance
- Quantité de nourriture distribuée aux personnes et aux communautés dans le cadre d'activités de formation aux compétences en matière de subsistance
- Valeur totale des transferts monétaires aux bénéficiaires s'inscrivant dans le cadre d'activités de formation aux compétences en matière de subsistance
- Nombre de personnes bénéficiant d'un produit d'assurance grâce aux mécanismes de transfert de risque soutenus par le PAM
- Nombre de personnes bénéficiant de mesures d'anticipation contre les chocs climatiques fondées sur les prévisions
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès direct à des produits ou services énergétiques
- Nombre de participants ayant achevé des activités de formation aux compétences professionnelles/aux moyens de subsistance
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès direct aux informations sur les risques climatiques et météorologiques

3.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles.

- Nombre d'enfants bénéficiant d'un programme d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires
- Quantité d'aliments fournis aux écoles dans le cadre de programmes d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires

Données, outils et plateformes supplémentaires

5. La *Gender Equality for Food Security* (GE4FS), une collaboration entre le PAM et Gallup, est une mesure quantitative qui combine l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES) et une composante d'égalité femmes-hommes qui couvre cinq dimensions de l'autonomisation: la capacité à prendre des décisions, l'autosuffisance financière, la protection contre la violence, la liberté reproductive et le travail non rémunéré. À ce jour, la GE4FS a été administrée dans 17 pays; les données sont disponibles à cette [adresse](#). Pour la plupart des pays, l'analyse inclut le genre et l'âge, le genre et le lieu de résidence, et le genre et l'éducation.

6. Le tableau 4 ci-dessous fournit une liste d'outils et de plateformes contenant toute une gamme d'informations sur les rapports du PAM ainsi que des données liées au genre plus globales.

Tableau 4: Outils et ressources institutionnels contenant des données sur le genre

Données ventilées par genre – Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (des activités programmatiques) COMET

Données ventilées par genre dans l'intervention: **COMET** (*Corporate Office Tool for Managing Effectively*, soit l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace), l'outil du PAM pour la gestion efficace des activités programmatiques, comprend des données ventilées par genre relatives au nombre annuel effectif de bénéficiaires. Des informations indiquant où trouver ces données et comment les enregistrer sont disponibles dans l'aperçu de la première partie du guide sur les rapports de pays annuels ([Overview section | Annual Country Report Guidance — section 1](#)) (wfp.org).

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge

Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge (*Gender and Age Marker - GAM*) est un outil institutionnel qui indique la mesure dans laquelle le genre et l'âge sont intégrés dans la conception et le suivi d'un plan stratégique de pays ou d'un programme du PAM sur une échelle de 0 (n'intègre pas l'égalité femmes-hommes ni l'âge) à 4 (intègre pleinement l'égalité femmes-hommes et l'âge).

Les programmes du PAM sont étiquetés de marqueurs GAM à deux étapes: le marqueur GAM-conception (GAM D) est attribué pour l'ensemble du plan stratégique de pays lors de la phase de conception, tandis que le marqueur GAM-suivi (GAM M) est attribué chaque année concernant le suivi au niveau des activités. Le suivi annuel et les variations ultérieures des notations peuvent constituer le point de départ d'une discussion avec le bureau de pays concernant la manière dont les notes ont été établies, les activités considérées comme réussies sur le plan du genre ainsi que les activités se heurtant à des difficultés (voir [l'annexe 7](#) pour un exemple). Par ailleurs, le tableau de bord GAM indique les sources de l'évaluation annuelle, qui constitue également un bon point de départ pour examiner les données utilisées dans le cadre de l'auto-évaluation. Voir l'annexe 10 pour en savoir plus.

Programme de certification de l'égalité femmes-hommes (anciennement le programme visant à transformer les relations femmes-hommes [GTP])

Le GTP soutient l'intégration du genre dans la programmation, les activités et les bureaux au moyen d'actions clés, en s'appuyant sur 39 points de référence dans 7 catégories ([annexe 8](#)). Ouvert à tous les bureaux de pays, le GTP est adapté aux besoins et au contexte du PAM et s'appuie sur une approche collaborative et participative, avec une responsabilité partagée au sein du bureau de pays. Le cycle du GTP s'étale normalement sur 12 à 18 mois. En 2023, [36 pays](#) participaient au GTP; 25 l'avaient achevé, 6 avaient élaboré un plan d'amélioration, et 5 avaient mené une évaluation de référence. Tout comme le GAM et en fonction de l'étape à laquelle le bureau de pays se trouve, l'auto-évaluation peut servir de point de départ à une discussion sur les forces et les faiblesses de l'approche du bureau de pays en matière d'intégration de la problématique femmes-hommes. Si le bureau de pays se trouve à un stade plus avancé du processus, on peut s'appuyer sur le plan d'amélioration et l'évaluation finale pour évoquer les mesures prises en vue d'améliorer la performance du PAM. Les rapports sont disponibles sur demande auprès du bureau de pays.

Plateforme de connaissances du bureau de l'égalité femmes-hommes

Le bureau de l'égalité femmes-hommes a récemment mis au point une [plateforme de connaissances](#). Il s'agit d'un pôle de ressources regroupant des documents de programme, de formation et d'orientation du PAM qui sont fortement axés sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes. Tous les documents peuvent être filtrés par plusieurs catégories: région, pays, sujet, cycle de programmation et type de document, afin d'affiner la recherche et d'aider l'utilisateur à trouver les ressources les plus pertinentes. Cette plateforme peut constituer une ressource utile, permettant par exemple à l'équipe chargée d'évaluer un plan stratégique de pays d'obtenir un aperçu rapide des documents disponibles dans un pays donné ou, dans le cas des évaluations décentralisées, d'obtenir un aperçu des documents portant sur le genre et un thème donné.

7. Par ailleurs, on trouve des données sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans le [Rapport de pays annuel](#). Les [lignes directrices relatives aux rapports annuels par pays](#) comprennent une liste de contrôle relative au genre qui détaille les attentes en matière d'informations devant être prises en compte dans les différentes sections du rapport de pays annuel. Ces orientations indiquent que les bureaux de pays devraient se concentrer sur les résultats par rapport aux engagements du plan stratégique de pays relatifs au genre, au lieu de traiter et de fournir une analyse des données collectées par rapport aux indicateurs de l'égalité femmes-hommes du PAM. Les bureaux de pays sont également priés de rendre compte de tout résultat inattendu ou imprévu en matière d'égalité femmes-hommes découlant des activités du PAM (positif comme négatif), des retours d'information des bénéficiaires, et des activités de renforcement des capacités ou d'assistance technique ayant contribué à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes (le cas échéant).

8. Sources pouvant aider les organisations œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes:

- a. la section descriptive relative aux partenariats du rapport de pays annuel;
- b. *les rapports sur l'indicateur 3.1 de l'UNCT-SWAP* – l'équipe de pays des Nations Unies collabore et s'engage avec le gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes; et sur l'indicateur 3.2 – l'équipe de pays des Nations Unies collabore et s'engage avec les organisations de la société civile en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes;

- c. les réunions préliminaires avec les bureaux de pays (à titre de référence pour la discussion, on peut se reporter à la [liste des ONG partenaires](#) établie par le service des partenariats avec les ONG et aux [DOT](#) ainsi qu'au centre de données du PAM, qui disposent d'informations sur les partenariats par pays, sans préciser si ces partenaires travaillent sur les questions de genre);
- d. le [portail des partenaires des Nations Unies](#) comprend les profils des organisations de la société civile partenaires;
- e. le [répertoire mondial des partenaires](#) d'Equilo classe les partenaires par pays, type d'organisation, secteur, domaine thématique et type de population;
- f. le bilan commun de pays du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
- g. les consultations avec le groupe de travail sur l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les affaires humanitaires, le sous-groupe de travail sur la violence sexiste, le groupe de travail interorganisations sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Annexe 13. Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge (GAM)

Le GAM est un outil institutionnel qui indique, sur une échelle à 0 à 4, la mesure dans laquelle l'égalité femmes-hommes et l'âge sont intégrés dans la conception et le suivi d'un plan stratégique de pays du PAM.

Le GAM se compose de quatre éléments obligatoires, incluant chacun trois sous-éléments (facultatifs).

1. Analyse de la problématique femmes-hommes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte et analyse de données ventilées par genre et par âge. ■ Compréhension des circonstances, des besoins, des intérêts et des capacités spécifiques de différents groupes de personnes. ■ Des individus et des groupes ciblés reçoivent une assistance fondée sur des données probantes.
2. Activités adaptées	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'assistance est adaptée aux besoins et aux intérêts des différents bénéficiaires. ■ Les bénéficiaires et les participants sont protégés contre la violence sexiste. <p>La mise en œuvre des activités se déroule de manière coordonnée et en partenariat.</p>
3. Participation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les bénéficiaires directs (niveau 1) influencent la conception/la mise en œuvre des activités. ■ Les bénéficiaires et les participants peuvent déposer plainte et fournir des retours d'information de manière sûre et facile. ■ Les informations sur les activités sont communiquées aux différentes parties prenantes.
4. Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités contribuent aux effets en matière d'égalité femmes-hommes. ■ Les bénéficiaires sont satisfaits des activités. ■ Les problèmes, les défis et les impacts imprévus sont recensés et traités.

Ces quatre éléments servent de base pour déterminer quel marqueur GAM s'applique à un plan stratégique de pays – une fois au début du plan stratégique de pays lors de la conception, puis pendant la mise en œuvre (suivi) dans le cadre du compte rendu annuel. Vous pouvez demander l'accès au tableau de bord GAM intégral (incluant les justifications de chaque note) auprès du bureau de l'égalité femmes-hommes (hq.genderhelpdesk@wfp.org). Chaque bureau de pays dispose d'une page GAM dédiée pour chacun de ses plans stratégiques de pays. Chaque page GAM comporte 3 sections: i) résumé; ii) conception; et iii) suivi. Lors de la phase de suivi, les pays doivent télécharger les données probantes pertinentes pour étayer la réponse à l'enquête.

À la phase de conception, on attribue l'un des marqueurs GAM suivants au plan stratégique de pays du PAM tandis que, à la phase du suivi, on attribue l'un des marqueurs GAM suivants à chaque activité du plan stratégique de pays.

4	Intègre pleinement l'égalité femmes-hommes et l'âge
3	Intègre pleinement l'égalité femmes-hommes
2	Intègre pleinement l'âge
1	Intègre partiellement l'égalité femmes-hommes et l'âge
0	N'intègre ni l'égalité femmes-hommes ni l'âge

Au stade de la conception, il faut au minimum que les plans stratégiques de pays intègrent pleinement la question de l'égalité femmes-hommes (marqueur égal à 3), appuyant ainsi la concrétisation des engagements institutionnels inscrits dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et sa politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022. Au stade du suivi, les marqueurs GAM-M sont établis tous les ans pour chaque activité du plan stratégique de pays et les marqueurs générés sont retranscrits dans les rapports annuels par pays comme illustré ci-après. Les sections descriptives dans les rapports annuels par pays sont limitées et ne fournissent souvent pas de justification complète concernant les changements de notation. Néanmoins, on considère que l'examen de ces notations peut servir de point de départ pour lancer une discussion avec le bureau de pays afin d'expliquer pourquoi et comment les notations ont été appliquées.

Exemple tiré du rapport de pays annuel de la Tanzanie 2020

Effet direct stratégique 01: Les réfugiés et les autres personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë en République-Unie de Tanzanie sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels en période de crise.

Activité du plan stratégique de pays	Marqueur GAM de suivi
Fournir des transferts de type monétaire et/ou de vivres aux réfugiés vivant dans les camps officiels.	4

Description: L'activité 1 a reçu un marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge égal à 4, ce qui reflète la pleine intégration des questions d'égalité femmes-hommes et de l'âge dans la mise en œuvre des activités. Le PAM a garanti la responsabilité à l'égard de la population touchée en maintenant le dispositif existant de traitement des plaintes et de retour d'information à destination des bénéficiaires, et en s'appuyant sur les constatations du suivi post-distribution et de l'enquête annuelle de surveillance des communautés et des ménages pour procéder à des ajustements opérationnels.

Le tableau de bord GAM fournit également un aperçu complet des notes annuelles que l'on peut comparer d'une année à l'autre²⁰

Numéro de l'activité du plan stratégique de pays	Activité du plan stratégique de pays	Marqueur GAM 2018	Marqueur GAM 2019	Marqueur GAM 2020	Marqueur GAM 2021	Marqueur GAM 2022
1	Fournir des transferts de type monétaire et/ou de vivres aux réfugiés vivant dans les camps officiels.	3	4	4	4	4
2	Fournir des données factuelles au gouvernement et participer au dialogue sur les politiques.	N'a pas encore commencé				
3	Assurer des services de nutrition à l'intention des populations à risque dans les districts ciblés.	3	3	4	4	4
4	Renforcer les capacités des organismes publics participant aux programmes de nutrition.	1	3	3	4	4
5	Fournir un appui en faveur des filières à l'intention des petits exploitants.	3	3	3	4	4
6	Promouvoir l'agriculture intelligente face au climat et la diversification des cultures auprès des petits exploitants.	1	3	3	4	4
7	Aider à renforcer les capacités des organismes publics chargés de la sécurité alimentaire.	3	3	1	4	4
8	Mettre à la disposition des partenaires des moyens, des connaissances spécialisées et des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux technologies de l'information.	s.o.	1	0	s.o.	s.o.
9	Apporter aux partenaires et aux populations ciblées un soutien axé sur l'innovation.	0	3	3	4	4
10	Fournir des transferts de type monétaire et/ou de vivres aux personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19.	s.o.	s.o.	s.o.	4	4

Par ailleurs, l'accès au tableau de bord GAM intégral inclut les ressources utilisées pour établir les notes et les descriptions GAM, des sources qui peuvent être utiles pour comprendre l'analyse de la problématique femmes-hommes.

Tableau de bord GAM de la République-Unie de Tanzanie (suivi) pour l'effet direct stratégique 7: Atténuer et prévenir la dégradation de l'environnement et promouvoir des approches d'adaptation aux effets des changements climatiques par la fourniture de services climatiques et le renforcement intégré de la résilience au niveau communautaire. Marqueur de suivi égal à 4 (2022).

Description: Deux activités de résilience favorisent les femmes et les jeunes. Il existe un projet d'approvisionnement en eau dans le cadre duquel des forages sont réalisés près des villages afin de réduire la violence sexiste en réduisant le temps de trajet et les distances pour aller chercher l'eau, une tâche principalement dévolue aux femmes et aux filles. Les forages seront alimentés par l'énergie solaire pour réduire l'intensité de la main-d'œuvre. L'unité comprendra également des sites de lavage du linge, un jardin potager nutritif et des vergers, destinés à profiter exclusivement aux femmes et aux jeunes. Les autres membres de la communauté tireront des avantages sous la forme de l'approvisionnement domestique en eau et de l'abreuvement du bétail.

Ressources utilisées pour étayer la note et la description²¹.

²⁰ Les notes sont également retranscrites tous les ans dans le rapport de pays annuel, ce qui fournit des informations au niveau mondial.

²¹ L'acronyme TASAF désigne le Tanzania Social Action Fund (fonds d'action sociale de la Tanzanie).

TASAF Quarter Report Mar- Jun 2022	Download	Remove
Post Distribution Monitoring for TASAF PSSN II	Download	Remove
WFP Resilience Water Provision Selection guide and Project flow draft	Download	Remove
Signed MOU Kondoa	Download	Remove
Signed MOU Kongwa	Download	Remove
Signed MOU Mpwapwa	Download	Remove

NB : la figure est disponible uniquement en anglais

Annexe 14. Le Programme de certification de l'égalité femmes-hommes

Le Programme de certification de l'égalité femmes-hommes (GECF) repose sur une matrice de référence qui met en application les divers éléments de la Politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022 et le plan d'exécution associé. La matrice de référence de l'égalité femmes-hommes comprend sept catégories (responsabilité et supervision, environnement favorable, capacités, programmation, gestion de la communication et des connaissances, partenariats, et suivi et évaluation). Ces catégories englobent 34 points de référence. Pour satisfaire les exigences du GECF, il faut atteindre 30 des 34 points de référence.

Programme de certification de l'égalité femmes-hommes	
Responsabilité et supervision	
<u>Effet direct 1.1: Des systèmes de responsabilisation de la direction sont en place et fonctionnent</u>	
Point de référence 1.1.1	Un plan d'action de bureau de pays sur la problématique femmes-hommes a été élaboré et approuvé par la direction.
Point de référence 1.1.2	Les plans annuels d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) des hauts responsables comprennent au moins un résultat clé lié à l'égalité femmes-hommes.
Point de référence 1.1.3	Les plans annuels d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) des employés du bureau comprennent une évaluation des compétences en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes.
Point de référence 1.1.4	Au cours des deux années écoulées, le bureau a apporté au moins une contribution substantielle aux résultats visant à transformer les relations femmes-hommes, alignée sur l'un ou plusieurs des objectifs de la Politique en matière de problématique femmes-hommes (2022).
<u>Effet direct 1.2: Le Réseau des résultats en matière de problématique femmes-hommes jouit d'une participation active et effective</u>	
Point de référence 1.2.1	Le bureau dispose d'un Réseau des résultats en matière de problématique femmes-hommes, s'appuyant sur des termes de référence, doté d'au moins un membre du personnel de niveau P4 au minimum ou équivalent, et les responsabilités liées à ce réseau sont incluses dans le PACE de tous les membres.
<u>Effet direct 1.3: Des ressources financières adéquates sont allouées et des processus de reddition de comptes sont en place concernant les activités en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes</u>	
Point de référence 1.3.1	Le bureau a mis en place un processus de préparation et d'analyse d'un budget dédié à l'égalité femmes-hommes.

Point de référence 1.3.2	Le bureau de pays mène des consultations participatives auprès de personnes de différents genres et groupes d'âge (dans toute leur diversité) dans l'ensemble du cycle de programmation.
Point de référence 1.3.3	Les données du dispositif de retour d'information communautaire sont ventilées par genre et par âge puis analysées pour éclairer la conception et la mise en œuvre du programme.
Environnement favorable	
<u>Effet direct 2.1: Les politiques institutionnelles en matière de parité femmes-hommes sont adaptées au niveau local et appliquées</u>	
Point de référence 2.2.1	Des progrès ont été réalisés en vue de la parité globale entre les femmes et les hommes parmi les employés du bureau (avec une évolution minimale de 5% au cours des 12 mois précédents) ainsi qu'en vue de la participation égale des femmes et des hommes aux comités, aux organes consultatifs et aux autres entités décisionnelles du bureau de pays.
Point de référence 2.2.2	Des messages ciblés sont diffusés sur la politique institutionnelle du PAM en matière de protection contre l'exploitation sexuelle, conformes à la nouvelle Politique en matière de problématique femmes-hommes, garantissant que la sécurité, la dignité et l'accès effectif font partie des domaines prioritaires. Le PAM reconnaît que les normes structurelles et les dynamiques de pouvoir inégales sont sources de perte d'autonomie et de discrimination pour diverses personnes, par exemple: les employés du PAM et les partenaires de coopération. Programme des séances de sensibilisation/formation, présentations, listes de présence. Des informations sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels sont régulièrement diffusées à chacun des groupes suivants: employés du PAM, partenaires de coopération et communautés dans lesquelles le PAM fournit une assistance.
Capacités	
<u>Effet direct 3.1: Le bureau de pays dispose d'une compréhension et d'une expertise suffisantes en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, en particulier en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition</u>	
Point de référence 3.1.1	Une introduction aux engagements du PAM en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes est intégrée dans le processus et les documents d'insertion des nouveaux employés.
Point de référence 3.1.2	Tous les employés ont achevé une formation de base sur l'égalité femmes-hommes, de préférence en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition, telle que le parcours d'apprentissage de base sur le genre du PAM.
Point de référence 3.1.3	Au cours des 12 mois précédents, le bureau a mis en œuvre au moins une séance de sensibilisation et au moins un événement d'apprentissage visant à renforcer la compréhension des employés et leur capacité à intégrer le genre dans leur travail.
<u>Effet direct 3.2: Le bureau de pays dispose de capacités techniques adéquates en matière de programmation visant à transformer les relations femmes-hommes</u>	
Point de référence 3.2.1	Tous les fournisseurs sont formés aux concepts de base de la problématique femmes-hommes.
Point de référence 3.2.2	Grands bureaux: un(e) spécialiste dédié(e) au genre (conseiller, responsable) est en poste. Autres bureaux: un moins un partenariat formel a été établi avec une personne ou une entité spécialisée dans les questions de genre (par exemple, ONU-Femmes, département universitaire, organisation de femmes de la société civile, partenaire d'appoint) pour soutenir la programmation visant à transformer les relations femmes-hommes.
Point de référence 3.3.3	Des formations de recyclage adaptées portant sur le genre sont dispensées aux hauts responsables.
Point de référence 3.3.4	Les procédures de recrutement comprennent une évaluation des compétences en matière de problématique femmes-hommes.
Programmation	
<u>Effet direct 4.1: Le genre est intégré dans tous les programmes et toutes les activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices institutionnelles</u>	
Point de référence 4.1.1	Le bureau intègre la question de l'égalité femmes-hommes dans la mobilisation des ressources et les propositions.

Point de référence 4.1.2	Des analyses intersectionnelles de la problématique femmes-hommes sont systématiquement réalisées et intégrées dans a) les analyses de la situation ou du contexte, et b) les principaux documents de planification, de mise en œuvre et de compte rendu.
Point de référence 4.1.3	Le bureau de pays a entrepris une évaluation participative des risques de violence sexiste (séparément ou dans le cadre d'une analyse des questions de protection ou de la problématique femmes-hommes) et a élaboré un plan d'action mesurable afin d'appliquer des mesures d'atténuation.
Point de référence 4.1.4	Le bureau a investi dans les capacités en matière de problématique femmes-hommes de ses partenaires de coopération et travaille avec eux en vue d'un renforcement mutuel de ces capacités.
Point de référence 4.1.5	Des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes soutenues par un budget dédié sont incluses et suivies dans le cadre de chaque activité concernée du plan stratégique de pays.
Communication	
<u>Effet direct 5.1: Les produits de connaissance prennent explicitement en compte l'égalité femmes-hommes</u>	
Point de référence 5.1.1	Au cours des 12 mois précédents, le bureau a élaboré un produit de connaissance ou de communication conforme à la Politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022. Le PAM reconnaît l'importance d'une communication, d'un plaidoyer et d'une sensibilisation clairs, concis, inclusifs et appropriés s'agissant d'éliminer les causes profondes des inégalités de genre. Produit(s) de connaissance mettant en avant les questions d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes. Un produit de connaissance peut notamment prendre la forme d'une publication officielle, d'une vidéo ou d'un document de recherche portant spécifiquement sur les questions de genre.
<u>Effet direct 5.2: Les supports de communication internes et externes contiennent systématiquement des messages sur l'égalité femmes-hommes</u>	
Point de référence 5.2.1	Le plan de communication du bureau mentionne explicitement les mesures en matière de communication tenant compte du genre et de diffusion de messages sur l'égalité femmes-hommes.
Point de référence 5.2.2	Les supports de communication et de plaidoyer du bureau tiennent compte du genre et comprennent des messages clés sur l'égalité femmes-hommes.
<u>Effet direct 6.1: Les partenariats comprennent des mesures spécifiques visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes</u>	
Point de référence 6.1.1	L'appel à propositions du bureau de pays impose explicitement l'inclusion d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les propositions de projets.
Point de référence 6.1.2	Tous les budgets des accords de partenariat sur le terrain comprennent des postes spécifiques pour les coûts liés à l'égalité femmes-hommes.
<u>Effet direct 6.2: Les partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et les entités publiques sont stratégiquement mobilisés à l'appui des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes</u>	
Point de référence 6.2.1	Au cours des 12 mois précédents, le bureau a participé et contribué a) à une coordination interorganisations. Dans sa Politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022, le PAM s'est engagé à continuer de faire appel et de contribuer aux cadres et aux dispositifs existants en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, notamment dans le cadre de son rôle au sein des équipes de pays des Nations Unies, du système de groupes sectoriels humanitaires et des plans de travail interorganisations. Programmes des réunions interorganisations, listes de participants comprises. Comptes rendus de mission des participants issus du bureau de pays aux réunions interorganisations, ou compte rendu des réunions. 12 dispositifs sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes; ou b) aux réseaux locaux sur les questions de genre.
Point de référence 6.2.2	Le bureau a réalisé une contribution importante en vue de s'assurer que l'élaboration du cadre normatif national (politiques, législation, etc.) en matière de sécurité alimentaire, de nutrition ou de situations d'urgence tient compte du genre ou vise à transformer les relations femmes-hommes.
Suivi et évaluation	
<u>Effet direct 7.1: Le genre est intégré dans le processus de suivi et d'évaluation, conformément aux politiques et aux lignes directrices institutionnelles</u>	
Point de référence 7.1.1	La problématique femmes-hommes est intégrée dans le cadre de suivi et d'évaluation du bureau (y compris les outils et les processus).

Point de référence 7.12	Le bureau collecte, analyse et utilise systématiquement des données qualitatives et quantitatives ventilées par genre et par âge afin d'éclairer son ciblage, la définition des priorités, la conception et la mise en œuvre des programmes.
-------------------------	--

Processus

La mise en œuvre du PCEG se décompose en 6 étapes :



Les équipes chargées d'évaluer les plans stratégiques de pays peuvent en particulier tirer parti des documents élaborés dans les pays ayant souscrit au programme. L'évaluation de référence et le plan d'amélioration peuvent donner une idée des forces et des faiblesses et éclairer les pistes d'étude de l'évaluation. Lorsqu'une évaluation finale a été réalisée, elle constitue un point de départ pour lancer des discussions avec le bureau de pays. Le site suivant fournit des informations sur les pays participant au [programme visant à transformer les relations femmes-hommes \(wfp.org\)](http://wfp.org) et indique la phase à laquelle les bureaux de pays se situent.

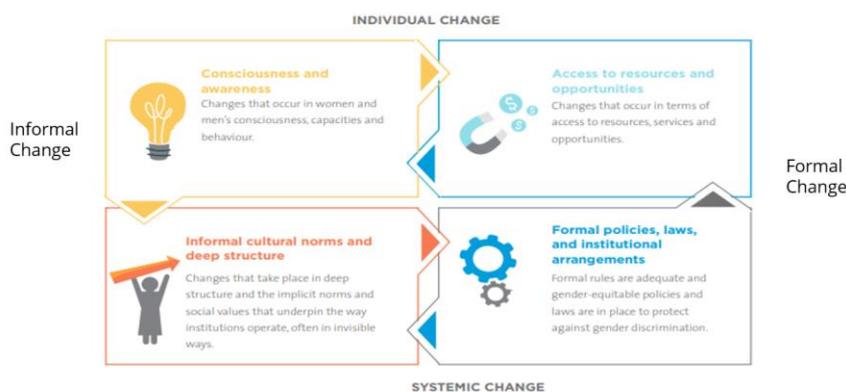
Annexe 15. Cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes

1. Les cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes peuvent s'avérer utiles, en particulier pour les interventions axées explicitement sur la prise en compte du genre ou la transformation des relations femmes-hommes. Cette annexe recense un certain nombre de cadres, assortis d'exemples sur la manière dont ils ont été utilisés. Ces cadres fournissent une structure en vue d'étudier les changements survenus en matière de *rôles des femmes et des hommes, de profils d'activité et d'utilisation du temps, d'accès, de propriété et de maîtrise/prise de décision concernant les ressources et les personnes qui bénéficient et participent, et de besoins pratiques*²² par rapport aux intérêts stratégiques²³, ainsi que le niveau auquel ces changements surviennent (individus, ménages, communautés, institutions, systèmes). Le cadre utilisé doit dépendre des types de questions et domaines que l'évaluation souhaite étudier.

2. Cadre *Gender at Work*

Le cadre *Gender at Work* peut être utile pour analyser les types de changements survenus en faveur des hommes et des femmes en fonction de la participation au programme et des interconnexions. Il classe les changements comme étant matériels ou formels, par exemple l'accès aux ressources, aux services et aux possibilités et les changements dans les politiques, les lois et les dispositifs institutionnels, ou immatériels ou informels, par exemple la prise de conscience et la sensibilisation et les changements dans les normes culturelles, les valeurs sociales et les structures informelles, tout en les classant au niveau individuel ou systémique. Oxfam Novib s'appuie sur ce cadre pour évaluer les résultats de son initiative *Measuring Milestones*, afin d'analyser les témoignages de changements les plus importants qu'ils recueillent pour recenser les types de changement, les endroits où les changements ont commencé et la façon dont ils ont progressé. Des informations supplémentaires sur leur approche et sur les enseignements tirés figurent à cette [adresse](#).

Figure 1: Cadre *Gender at Work*



NB : la figure est disponible uniquement en anglais

3. Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA)

L'[IAFA](#) comprend aussi bien des composantes quantitatives que qualitatives afin de mesurer et de comprendre l'autonomisation des femmes. Il se compose de deux principaux indices: i) 5DE, qui mesure l'autonomisation dans cinq domaines de l'agriculture (décisions concernant la production agricole, accès aux ressources productives et prise de décisions les concernant, maîtrise de l'utilisation du revenu, rôles de direction au sein de la communauté et répartition du temps) et ii) l'indice de parité entre les genres (GPI), qui s'intéresse à la parité entre les femmes et les hommes au sein du ménage. L'IAFA comprend également [des protocoles qualitatifs](#) permettant de mieux comprendre différents éléments liés à l'autonomisation des femmes. Il englobe i) des activités spécifiques afin d'étudier les tendances saisonnières en fonction du genre (la façon dont les responsabilités sont réparties par genre, et l'effet des variations saisonnières sur l'utilisation du temps faite par les femmes et les hommes en élaborant un diagramme saisonnier), ii) un guide sur les discussions de groupe pour étudier les divers éléments de l'autonomisation, iii) un guide d'entretien semi-structuré pour recueillir des témoignages. L'IAFA a été utilisé dans le cadre d'une évaluation

conjointe au Kirghizistan, de concert avec des entretiens avec des informateurs clés, des discussions de groupe et une cartographie des changements (voir l'encadré 5).

Encadré 5: Utiliser des méthodes mixtes pour mesurer et comprendre l'autonomisation des femmes

Évaluation du programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales au Kirghizistan du PAM, du FIDA, de la FAO et d'ONU-Femmes

On a appliqué les **domaines de l'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA)** (indice reposant sur des enquêtes) conçu pour mesurer l'autonomisation, la capacité d'action, et l'inclusion des femmes dans le secteur agricole.

- **Prise de décisions** concernant la production
- **Propriété, accès et capacité à prendre des décisions** concernant les ressources productives
- **Maîtrise** de l'utilisation du revenu et des dépenses
- **Rôles de direction** au sein de la communauté: appartenance à des groupes économiques et sociaux et aisance pour parler en public
- **Répartition du temps** entre les tâches productives et domestiques et les loisirs



Méthodes de collecte de données:

- enquête IAFA;**
- entretiens semi-structurés avec des "cas critiques"** (c'est-à-dire des femmes dans les villages qui ne sont pas seulement des membres ordinaires des groupes d'entraide, par exemple des militantes, des dirigeantes);
- discussions de groupe** – d'abord lancées avec les hommes et les femmes du groupe de réflexion, ce qui a permis à l'équipe d'observer de possibles interactions et normes sociales, puis les participants ont été séparés par genre pour réaliser les cartographies des changements.
- cartographie participative des changements** - il a été demandé aux personnes de créer des cartographies structurées pour recenser les changements liés aux domaines de l'IAFA: 1) contribution aux décisions sur la production; 2) contribution aux décisions concernant l'utilisation du revenu; 3) aisance pour parler en public; 4) rôle de direction au sein de la communauté; 5) répartition des tâches au sein du ménage; 6) temps libre, de même qu'une section "autre" pour recenser tout effet imprévu.

4. Autres exemples de cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes qui fournissent un cadre pour collecter et analyser plus systématiquement des données sur les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, l'accès aux ressources et la maîtrise de celles-ci, et l'ampleur des changements transformateurs²⁴:

- Le [cadre analytique d'Harvard](#) identifie i) le profil d'activité reproductive²⁵ et productive des femmes et des hommes/la répartition des tâches (qui fait quoi, quand et où) et ii) le profil d'accès et de maîtrise des femmes et des hommes concernant les ressources et les avantages (par exemple, les services). Il examine également les facteurs (contraintes et opportunités) qui influent sur les différences entre les rôles assignés aux femmes et aux hommes recensés dans les différents profils (normes sociales, structures institutionnelles, conditions économiques, etc.).
- La [matrice d'analyse de la problématique femmes-hommes](#) fournit un cadre pour organiser les différents résultats de l'intervention en lien avec i) le travail (par exemple, changements dans les tâches, le niveau de compétence requis), ii) le temps (par exemple, les changements dans la durée requise), iii) les ressources (les changements dans l'accès au revenu, à la terre, au crédit, etc. et dans la maîtrise de ceux-ci), et iv) les facteurs socioculturels (changements dans les rôles ou le statut des femmes et des hommes, et autres aspects sociaux de la vie des participants), et ce, à quatre niveaux: femmes, hommes, ménages et communauté. On peut ajouter des marqueurs supplémentaires pendant la discussion pour indiquer si les résultats sont conformes (+) ou non conformes (-) aux objectifs des interventions.
- Le [cadre Moser](#) organise les rôles des femmes et des hommes concernant i) la prise en charge et l'entretien du ménage et de ses membres (*activités reproductives*), ii) la production de biens et de services à des fins de

²⁴ Vous trouverez également une présentation de chacun de ces outils ainsi que des exemples et des discussions sur leurs avantages et leurs inconvénients dans le [guide des cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes \(ndi.org\)](#) d'Oxfam.

²⁵ Dans les cadres d'analyse de la problématique femmes-hommes, les rôles reproductifs désignent généralement les activités liées aux travaux domestiques et aux soins.

consommation et de commerce (*activités productives*), iii) l'organisation collective d'événements et de services sociaux (*rôles communautaires*). Il va plus loin que le cadre analytique d'Harvard, en se demandant si les interventions prennent en compte les besoins pratiques plus immédiats plutôt que les besoins stratégiques (ceux qui remédieraient aux relations de pouvoir inégales). Le cadre Moser fournit également un outil d'évaluation.

- Le [cadre d'analyse des capacités et des vulnérabilités](#), conçu pour être utilisé dans le cadre des interventions humanitaires et de la préparation aux catastrophes, s'intéresse aux capacités et aux vulnérabilités i) matérielles et physiques, ii) sociales et organisationnelles et iii) motivationnelles (croyances et attitudes).

5. Adaptations des cadres: les cadres d'analyse susmentionnés visent à fournir des données à un moment donné et doivent donc être utilisés deux fois ou plus sur une période donnée ou, si la collecte de données n'a lieu qu'à un seul moment de l'intervention, par exemple à la fin, ce qui est le cas pour la plupart des évaluations du PAM, il faut structurer les questions directrices de manière à encourager les participants à réfléchir à la situation avant l'intervention ou X années dans le passé. En outre, bien que la plupart des cadres ventilent les données principalement entre les hommes et les femmes, on peut créer des catégories supplémentaires pour s'intéresser à des sous-groupes si nécessaire. Par exemple, si, dans le cadre de l'analyse des parties prenantes, on a estimé que l'âge ou le handicap constituait un facteur contribuant à un accès et à des expériences différenciés au sein de l'intervention, alors on peut ventiler les données plus avant, par exemple les femmes handicapées et non handicapées, les jeunes femmes et les femmes âgées.

Annexe 16. Bibliographie

- PAM, *Gender Based Manual*, novembre 2016.
- Comité permanent interorganisations, *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire*.
- Comité permanent interorganisations, *Guide de poche sur la violence basée sur le genre – Comment soutenir les survivants de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialiste en la matière n'est disponible dans votre secteur*.
- [Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022](#). 18 février 2022.
- La [boîte à outils relative à l'égalité femmes-hommes](#) fournit des orientations sectorielles sur le genre et l'assistance alimentaire, les transferts monétaires, l'assistance alimentaire pour la création d'actifs, la préparation et la réponse aux situations d'urgence, le climat, la protection sociale, la nutrition, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Elle comprend également des orientations sur les ressources humaines, le lieu de travail, la sécurité, les communications et la chaîne d'approvisionnement.
- [Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations](#) (GNUÉ).
- [Protection and Accountability Handbook](#). PAM, octobre 2021.
- [Évaluation des besoins essentiels](#), Note d'orientation (décembre 2020).
- [Intersectionality Resource Guide and Toolkit: An Intersectional Approach to Leave No One Behind](#). Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées et ONU-Femmes, 2021.
- [Supply Assessment of Goods and Services for Essential Needs](#), note d'orientation provisoire. PAM et Analyse et cartographie de la vulnérabilité (VAM), Analyse de la sécurité alimentaire, juillet 2018.
- [Targeting and prioritization Operational Guidance Note](#). VAM, Analyse de la sécurité alimentaire, janvier 2021.
- *Gestion des évaluations sensibles au genre* (ONU-Femmes) [AR](#), [EN](#), [ES](#), [FR](#)
- *Inclusive Systemic Evaluation for Gender Equality, Environments and Marginalized Voices (ISE4GEMS)* (ONU-Femmes) [EN](#), [ES](#)
- [Bonnes pratiques en matière d'évaluation sensible au genre](#) (ONU-Femmes).
- [How to Design and Manage Equity-focused Evaluation](#) (UNICEF).
- [Compendium of Gender Scales \(careinternationalwikis.org\)](#) (Communication for Change, FHI360, USAID). Septembre 2011.
- [WHAT GETS MEASURED MATTERS: A Methods Note for Measuring Women and Girls' Empowerment](#). Fondation Bill et Melinda Gates, septembre 2011.
- *Ethical Guidelines for Evaluation*, GNUÉ.
- Le document d'orientation [Inclusive Systemic Evaluation for Gender Equality, Environments and Marginalized Voices \(ISE4GEMS\): A new approach for the SDG era](#) comprend un [outil d'analyse des parties prenantes](#) (ISE4GEMS Tool 2) comportant des questions visant à orienter l'analyse afin de déterminer la mobilisation des parties prenantes et les dynamiques structurelles et de pouvoir.
- L'outil d'analyse des parties prenantes d'ONU-Femmes structure l'analyse entre les responsables et les titulaires de droits, et inclut explicitement ceux qui devraient être inclus, mais ne le sont pas ou ceux qui sont impactés de manière négative par l'intervention. Gestion des évaluations sensibles au genre: manuel d'évaluation. Outil 9. Modèle d'analyse des parties prenantes. ONU-Femmes 2022.